

RAPPORT ARTICLE 29 LOI RELATIVE À L'ÉNERGIE ET AU CLIMAT

Juin 2026





TABLE DES MATIÈRES

1. Informations issues des dispositions de l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat	5	2. Informations issues des dispositions de l'article 4 du règlement 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019	35
1.1 Démarche générale de Sienna Gestion sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)	5	2.1 Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	35
1.2 Moyens internes déployés par l'entité	8	2.2 Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique	37
1.3 Prise en compte de l'ESG au sein de la Gouvernance de l'entité	11	2.3 Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	40
1.4 Stratégie d'engagement actionnarial	13	2.4 Politique d'engagement	40
1.5 Taxonomie européenne et combustibles fossiles	18	2.5 Références aux normes internationales	40
1.6 Stratégie climat	20		
1.7 Stratégie biodiversité	24		
1.8 Intégration des enjeux ESG dans la gestion des risques	30	Annexe 1 – Produits financiers article 8 et 9 au sens du Règlement Disclosure (SFDR)	41

Préambule

La rédaction de ce rapport entre dans le cadre de l'article 29 de la loi Energie et Climat du 8 novembre 2019. Son décret d'application n° 2021-663 du 27 mai 2021 encadre le reporting extra-financier des sociétés de gestion françaises en définissant les informations à publier. Celui-ci impose ainsi d'expliquer la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ainsi que les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique et la préservation de la biodiversité.

Ce rapport suit les sections du décret et retrace la mise en œuvre de la stratégie d'investissement responsable de l'expertise Actifs cotés de Sienna, appelée dans ce rapport « Sienna Gestion », sur l'année 2025.

1. Informations issues des dispositions de l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat

1.1 Démarche générale de Sienna Gestion sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

1.1.1 Approche ISR (Investissement Responsable)

Sienna Gestion est convaincue que la prise en compte des enjeux E, S et G auxquels font face les émetteurs permet de réduire les risques à performance égale. L'épargne de ses clients doit favoriser des investissements responsables tout en conciliant la performance financière et l'innovation, au service d'une épargne de long terme, utile pour les territoires et l'économie.

Les cinq piliers suivants permettent de synthétiser la démarche d'investisseur responsable de Sienna Gestion :

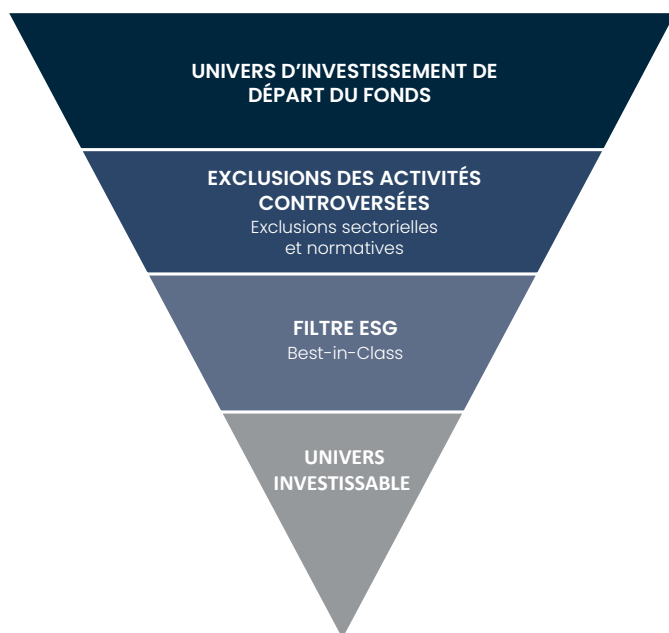
- L'intégration systématique de critères ESG**
 lors de l'évaluation des émetteurs publics et privés : en adoptant une approche par les risques Sienna Gestion prend en compte l'impact des enjeux ESG sur la valeur économique des émetteurs dans ses fonds articles 8 et 9 SFDR⁽¹⁾. Plus de 95% de nos encours en actifs cotés sont ainsi catégorisés au 31.12.2025 en article SFDR 8 ou 9.
- Le vote et l'engagement** : dès 2004, Sienna Gestion a formalisé sa première politique de vote. Elle se renforce chaque année afin de maintenir une exigence vis-à-vis des émetteurs. La politique de vote et d'engagement, ainsi que le rapport de vote et d'engagement sur l'exercice passé sont publics.
- L'engagement dans l'économie sociale et solidaire** : Sienna Gestion est membre depuis 2009 de FAIR (Financer, Accompagner, Impacter, Rassembler). Sienna Gestion compte une gamme de fonds labellisés Finansol qui investissent dans le FPS Sienna Impact Solidaire lancé en 2024. Ce fonds vise à soutenir les entreprises de l'économie sociale et solidaire et des entreprises à impact.
- La gestion de fonds d'épargne salariale** : Sienna Gestion fait partie des principales sociétés de gestion de fonds d'épargne salariale en France avec une gamme de fonds labellisés CIES (Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale).
- La stratégie climatique** : Dès 2015, Sienna Gestion a créé le fonds Sienna Obligations Vertes en réponse à l'Accord de Paris, labellisé Greenfin depuis 2016. Sienna Gestion a depuis complété son offre climat avec un fonds bas carbone et un fonds transition climat. Au-delà des produits, Sienna Gestion a repensé sa stratégie climatique globalement en 2024, validée par SBTi.

Cet engagement historique constitue l'ADN de Sienna Gestion, dont le futur se construit résolument autour d'une offre ISR. L'ensemble de notre approche ISR est détaillée au sein de notre [Politique Investissement Responsable](#) mise à jour en décembre 2025, illustrant notre volonté de garantir une transparence accrue à nos investisseurs quant à notre démarche responsable.

Sienna Gestion applique une analyse extra-financière à la sélection et au suivi de ses investissements. Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) des émetteurs sont ainsi pris en compte à chaque étape du cycle d'investissement. Pour ce faire, nous adoptons une démarche à travers les étapes suivantes :

- Notre politique d'exclusions sectorielles** : pornographie, tabac, armes controversées, fossiles & gaz non conventionnels, charbon.
- Notre politique d'exclusions normatives** : violations graves ou répétées du Pacte Mondial des Nations-Unies via notamment notre processus de gestion et de suivi des controverses.
- L'évaluation ESG des émetteurs** constituant l'univers de départ. Cette étape « Filtre ESG » désigne l'exclusion des émetteurs ayant les moins bonnes notes ESG. Ils peuvent être identifiés par secteur d'activité, via une approche best-in-class.

Les étapes « exclusion des activités controversées » et « Filtre ESG » permettent d'atteindre une exclusion de 20% ou 30% des émetteurs de l'univers de départ sur la base de critères extra-financiers.



La note ESG Risk⁽²⁾ utilisée provient du fournisseur Morningstar Sustainalytics et mesure le degré d'exposition de la valeur économique d'une entreprise aux facteurs ESG. Pour chaque pilier, des thèmes clefs sont définis par secteurs et pour chaque thème, ne sont retenus que les enjeux ESG les plus pertinents pour le secteur en question, ceux présentant un impact significatif sur leur valeur financière.

Certains fonds peuvent avoir des approches différentes et/ou complémentaires en fonction des thématiques ciblées. Les indicateurs exploités et suivis sont liés aux objectifs environnementaux et sociaux recherchés par le fonds. Les thèmes couverts peuvent être : bas carbone, obligations vertes, transition climat, impact solidaire, impact social. L'ensemble des approches sont décrit dans la [politique ISR de Sienna Gestion](#). L'approche couvrant les fonds labellisés ISR est également détaillée au sein d'un [document méthodologique public](#) (« Méthodologie fonds labellisés ISR v 3 »). Ce document est disponible sur le site internet de Sienna Gestion.

1.1.2 Transparence

Les sujets de finance responsable chez Sienna Gestion font l'objet de plusieurs publications afin d'assurer la transparence requise sur le niveau d'intégration ESG de la société de gestion auprès de ses clients et de toutes les parties prenantes.

L'ensemble des documents est disponible sur la page [Finance Responsable](#) du site de Sienna Gestion, tels que les politiques structurantes ISR, le rapport LEC29 et la politique de vote et d'engagement.

Les moyens pour informer les souscripteurs reposent aussi sur les documents juridiques et commerciaux mis à leur disposition, tels que les prospectus, dédiant une partie aux caractéristiques environnementales et sociales des fonds, conformément à la Position-Recommandation DOC-2020-03 de l'AMF.

Les annexes SFDR aux prospectus et au rapport annuel permettent également d'améliorer la transparence et la comparabilité des informations extra-financières.

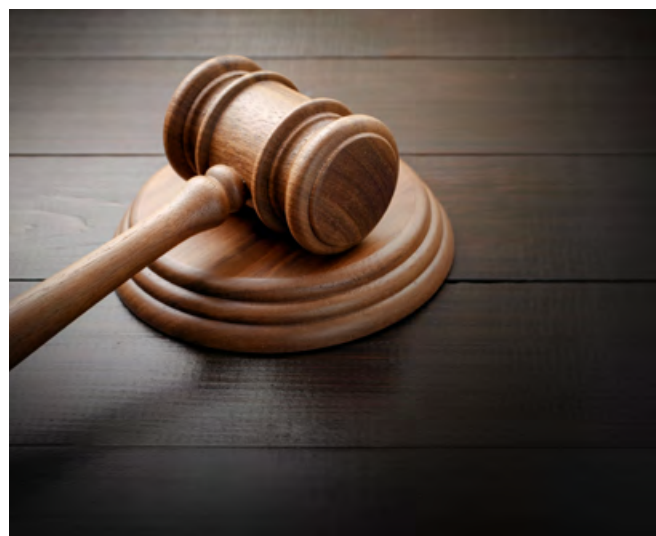
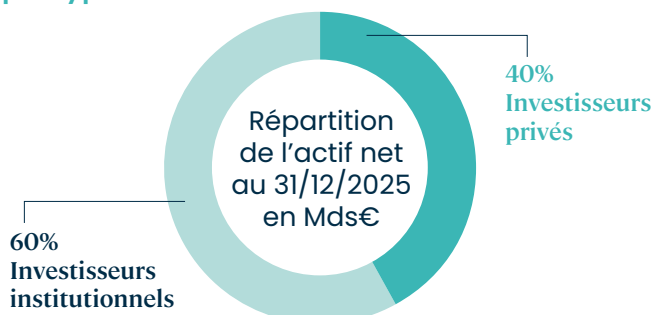
Par ailleurs, tout au long de l'année, des sujets sur la Finance Responsable sont partagés au sein de la lettre mensuelle disponible sur le site de Sienna Gestion dans le but de vulgariser des actualités ou des thématiques ISR.

La fiche fonds mensuelle dédie également systématiquement une partie extra-financière afin de présenter la performance ESG du fonds si celui-ci intègre des critères ESG. Les fiches fonds de fonds ouverts sont disponibles sur notre site internet.

1.1.3 Encours des produits durables

Sienna Gestion gère 30,5 milliards d'euros d'encours au 31/12/2025. Les tableaux ci-dessous présentent la part des encours par type de clients, par classe d'actifs et par article SFDR.

Répartition des encours sous gestion par type de client



2- Pour plus d'information sur la méthodologie ESG Risk Ratings de Sustainalytics consultez : <https://www.sustainalytics.com/esg-data#overview>

Répartition des encours sous gestion par classe d'actifs

	Obligations	Actions	Multiactifs	Monétaire
Montants des encours en M€ au 31/12/2025	12 987	7 951	5 122	4 484
Part dans les encours globaux	42,52%	26,03%	16,77%	14,68%

Répartition des encours sous gestion par classification d'article SFDR⁽³⁾

	Articles 8 SFDR	Articles 9 SFDR
Montants des encours en M€ au 31/12/2025	28 593	789
Part des encours dans les encours globaux	93,61%	2,58%

Le restant des encours (3,8%) est réparti sur des fonds articles 6 SFDR, principalement des fonds dédiés.

1.1.4 Initiatives, labels et adhésions

Sienna participe à des initiatives de place afin de promouvoir de meilleures pratiques dans le domaine de la finance responsable. L'ensemble des initiatives est listé au sein du document intitulé « [Liste de nos initiatives](#) » disponible sur notre site internet.

Plus particulièrement, Sienna Gestion est membre de la commission Investissement Responsable de l'Association Française de Gestion financière (AFG) et assiste également aux plénières afin de contribuer au développement de l'investissement responsable au sein de l'industrie française de la gestion d'actifs. Sienna Gestion participe notamment à plusieurs consultations françaises et européennes via l'AFG.

Par ailleurs, Sienna Gestion est également membre du Forum de l'Investissement Responsable (FIR⁽⁴⁾) ainsi que de l'association FAIR (Financer, Accompagner, Impacter, Rassembler⁽⁵⁾).

Sienna Gestion contribue à plusieurs initiatives d'engagement telles que Climate Action 100+, SPRING et Club 30%. Les actions d'engagement menées sont détaillées dans la partie 1.4.3.

Certains produits financiers ont par ailleurs obtenu les labels cités ci-après⁽⁶⁾. À noter qu'un même fonds peut avoir obtenu plusieurs labels. Au 31/12/2025 les encours et le nombre de fonds labellisés étaient les suivants :



3- La liste complète des fonds ouverts classés articles 8 et 9 est disponible en annexe 1. La liste des fonds dédiés et mandats est disponible sur demande.

4- https://www.frenchsif.org/isr_esg/

5- <https://www.finance-fair.org/fr>

6- Les encours et le nombre de fonds sont présentés au 31/12/2025



• Label ISR : 8 fonds – 1,17 Mds€

Le label ISR est un label français créé en 2016 par le ministère de l'Économie et des Finances. Attribué au terme d'un processus strict de labellisation mené par des organismes indépendants, il constitue un repère unique pour les épargnants souhaitant participer à une économie plus durable. Plus d'informations sur : www.lelabelisr.fr



• Label CIES : 17 fonds – 3,2 Mds€

Le Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES) a été créé en janvier 2002 par la CFDT, la CFTC, la CFE-CGC et la CGT. Il travaille au développement de l'épargne salariale pour tous les salariés et à la promotion de l'Investissement socialement responsable (ISR). Plus d'informations sur : www.ci-es.org



• Label Finansol : 13 fonds – 1,5 Mds€

Le label Finansol a été créé en 1997 pour distinguer les produits d'épargne solidaire des autres produits d'épargne auprès du grand public. Il repose sur des critères de solidarité et de transparence. Plus d'informations sur : www.finance-fair.org



• Label Greenfin : 1 fonds – 276 M€

Créé par le Ministère de la Transition Ecologique, le label Greenfin garantit la qualité « verte » des fonds. Il se focalise sur le critère environnemental. Le label a la particularité d'exclure les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans les énergies fossiles ainsi que dans d'autres activités considérées comme polluantes. Plus d'informations sur : www.ecologie.gouv.fr

1.2 Moyens internes déployés par l'entité

1.2.1 Ressources dédiées à l'investissement responsable

Pour qu'une démarche ISR soit efficace, Sienna Gestion est convaincue qu'elle doit constituer une **dynamique transversale et impliquer ses différentes composantes** au-delà de la gestion d'actifs.

À cet effet, un département Finance Responsable, constitué de 3 ETP au 31/12/2025, est directement rattaché au Directeur des Gestions. L'équipe a pour objectif d'intégrer des critères extra-financiers dans les processus d'investissement via notamment les actions suivantes :

- Définition du cadre d'investissement responsable ;
- Intégration et analyse extra-financière des sociétés en portefeuille ;
- Mise en œuvre et conduite des politiques thématiques climat, biodiversité et social ;
- Définition des univers ESG autorisés pour la gestion ;
- Traitement de la donnée ESG relative aux émetteurs des différents fournisseurs ;
- Conduite d'actions d'engagement et de l'exercice des droits de vote ;
- Intégration des évolutions réglementaires en matière de finance durable.

Sienna Gestion s'appuie aussi sur le dispositif humain de l'expertise dette privée en matière d'ESG, afin de mutualiser les sujets qui peuvent l'être et les ressources associées.

De nombreuses autres équipes sont impliquées dans le processus d'investissement responsable au sein de Sienna Gestion :

- Les équipes de gestion – hors équipe appui gestion : **gestion Actions** (4 personnes), **gestion Taux** (5 personnes), **gestion Diversifiée** (4 personnes) ; elles gèrent toutes des fonds ISR respectant les contraintes d'investissement ISR et les thématiques ESG respectives.
- La **Direction Risques et Conformité** : indépendante des unités opérationnelles et rattachée au Président du Directoire. Elle est en charge du suivi du respect des contraintes d'investissement applicables aux fonds ISR. De plus, elle valide tous les documents structurants sur l'approche ISR au sein de Sienna Gestion.
- Impactée par une réglementation en constante évolution, la Finance Responsable se construit avec l'appui des **équipes juridiques** en charge de la veille, de l'analyse réglementaire et de la mise à jour de la documentation des fonds.
- Les reportings mensuels et annuels sont produits par l'**équipe de Reporting** ; ils intègrent des informations extra-financières relatives au suivi de la qualité ESG des portefeuilles ISR. Les documents périodiques SFDR renforcent également les données ESG à intégrer dans les reportings annuels.
- Les **équipes commerciales** sont au cœur de l'approche ISR de Sienna Gestion. Au-delà de mettre en avant au quotidien les produits ISR auprès de leurs clients, elles sont le relai des investisseurs auprès de Sienna Gestion. À l'écoute du marché et des nouvelles opportunités, elles captent les attentes des clients et transmettent ces informations aux équipes.



- Le **marketing Produits** de Sienna Gestion est responsable de l'offre ISR et à ce titre définit les produits en étroite collaboration avec la Gestion, la Conformité, les Risques et les équipes juridiques.
- La **communication** joue un rôle fondamental dans la diffusion des principes ISR et de leur intégration chez Sienna Gestion. Elle participe à faire connaître le savoir-faire de Sienna Gestion en matière d'ISR, à promouvoir des initiatives en faveur du développement durable et à éclaircir certains sujets d'actualité sur la Finance Responsable. Au travers de ces actions, elle joue donc un rôle important dans la sensibilisation et la promotion de la Finance Responsable.

Des ressources techniques sont également dédiées à l'ESG. L'équipe Finance Responsable de Sienna Gestion s'appuie sur des prestataires spécialisés dans l'évaluation et le suivi des pratiques ESG : Morningstar Sustainalytics et Ethifinance pour l'analyse multicritères ESG, S&P Global Trucost et Bloomberg pour l'analyse climat, Proxinvest Glass Lewis pour l'analyse des résolutions en Assemblées Générales et plus globalement de la gouvernance, Humpact pour l'analyse sociale des émetteurs et Iceberg Data Lab (IDL) pour les données biodiversité.



- **Morningstar Sustainalytics** : fournisseur de Sienna Gestion depuis 2011 en notations ESG, en suivi des controverses, en suivi des activités controversées, des indicateurs PAI⁽⁷⁾ et de l'alignement taxonomie. Sienna Gestion utilise cette donnée pour leur approche par les risques permettant de se concentrer sur la matérialité financière des enjeux ESG.
- **Ethifinance** : fournisseur de Sienna Gestion depuis 2016 en données et notation ESG sur les entreprises de plus de 300 petites et moyennes capitalisations sur plus de 150 critères.
- **S&P Global Trucost** : fournisseur de Sienna Gestion depuis 2016 sur des données carbone. Les données brutes de S&P Global Trucost permettent de mesurer l'empreinte carbone du fonds bas carbone ainsi que les émissions évitées du fonds Obligations vertes.
- **Proxinvest Glass Lewis** : fournisseur de Sienna Gestion depuis 2011 en ordres du jour résumés d'assemblées générales de sociétés françaises, ainsi que d'études sur les résolutions soumises aux assemblées générales des sociétés européennes. Ils indiquent une orientation de vote établie sur la base de la Politique de Vote de Sienna Gestion.
- **Humpact** : fournisseur de Sienna Gestion depuis 2021 sur des données d'emploi. Humpact a pour objectif de mesurer l'impact des sociétés cotées sur l'emploi. L'agence collecte les données, les analyse et identifie les entreprises ayant un impact positif sur l'emploi et mesure cet impact chaque année. Ces données sont en particulier utilisées pour les fonds Sienna Obligations Impact Social et Sienna Actions Emploi Retraite Solidaire.
- **Iceberg Data Lab** : fournisseur de Sienna depuis 2023 sur des données biodiversité. Iceberg Data Lab a pour objectif de mesurer l'impact biodiversité de nos sociétés en portefeuille et constitue un support dans l'analyse d'impact biodiversité.
- **Bloomberg** : fournisseur de Sienna depuis 2024 sur les données climatiques. Bloomberg met à disposition via les données ESG Climate, les scores de température selon la méthodologie développée par CDP et WWF permettant de mesurer la contribution d'un portefeuille financier ou d'une entreprise au réchauffement climatique. Pour ce faire, Bloomberg convertit les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre des entreprises en une mesure claire et comparable - une note de température exprimée en degrés Celsius de réchauffement de la planète sur la base des scénarios AR6 du GIEC. Ces scores de température sont ensuite agrégés au niveau de l'entreprise et du portefeuille.
- **MSCI** : fournisseur de notations ESG et des niveaux de controverses des émetteurs. Sienna Gestion utilise ces données pour un mandat en particulier qui applique une méthodologie ESG distincte de nos fonds ouverts.

Afin de centraliser l'ensemble de ses données extra-financières, Sienna Gestion s'est doté d'un outil Saas ESG partagé par l'ensemble des lignes métiers. Il s'agit de la plateforme « **ESG Connect** » de **Weefin**.

7- PAI : Principales Incidences Négatives au sens du règlement SFDR

Son objectif est d'optimiser l'accès des informations ESG à l'ensemble des équipes de la chaîne de valeurs ESG allant de l'équipe finance responsable, à la gestion, au reporting, aux risques et au juridique. Weefin permet une standardisation de nos processus ESG grâce aux éléments suivants :

- L'intégration de manière automatique de toutes nos sources de données ESG, privées et publiques ainsi que les univers d'investissement, les inventaires, les caractéristiques produits et le référentiel interne Sienna,
- L'assurance d'une « golden source » ESG des données intégrées,
- La réalisation de calculs et l'application de méthodologies internes personnalisées, notamment la création des univers d'investissements ISR,
- Le pilotage d'indicateurs des fonds par rapport à leurs univers en particulier pour les fonds thématiques et labellisés mais également tous les ratios ESG,
- La simulation par la gestion d'indicateurs extra-financiers sur les portefeuilles afin d'identifier les impacts avant investissement,
- Le contrôle et le suivi par les équipes de risques sur les aspects ESG,
- La production de reportings extra-financiers réglementaires et commerciaux.

1.2.2 Renforcements sur la période

L'année 2025 a été marquée par des avancées significatives, portées par la mise en œuvre de plusieurs actes structurants. Ces actions ont permis de consolider les démarches engagées, d'améliorer les pratiques et de renforcer la dynamique collective. Le bilan qui suit met en évidence les principaux progrès réalisés et leurs impacts sur les objectifs fixés.



Climat

Afin de poursuivre le déploiement de sa stratégie climat, Sienna Gestion a continué à renforcer en 2025 ses dispositifs de gouvernance, de pilotage et de suivi de sa trajectoire de décarbonation. Une étape majeure a été franchie avec la validation officielle, en mars 2025, de nos objectifs de décarbonation par la Science Based Targets initiative (SBTi). Cette reconnaissance confirme l'alignement de notre trajectoire climat avec les objectifs de l'Accord de Paris et constitue un cadre structurant pour le pilotage de nos engagements climatiques. Afin de respecter ces engagements, plusieurs mesures ont été mises en place : la création d'un Comité Climat en janvier 2025, le renforcement du dispositif de pilotage (suivi trimestriel des principaux indicateurs climatiques), la publication d'une feuille de route climat, le renforcement de nos capacités d'analyse notamment au travers de la Température rating et des indicateurs de transition des émetteurs.

Labels

En 2025, plusieurs labels de référence, notamment le CIES, Greenfin, Finansol et le Label ISR, ont poursuivi le renforcement de leurs exigences afin de répondre aux évolutions réglementaires, aux attentes croissantes des parties prenantes et aux enjeux de durabilité. Ils ont ainsi publié leur nouveau cahier des charges pour une mise en application dès 2025. Dans ce contexte, nos démarches et processus ont continué à évoluer pour maintenir un haut niveau d'alignement avec ces référentiels. Les travaux menés tout au long de l'année ont permis d'intégrer ces nouvelles exigences, de consolider nos pratiques et de préserver la conformité de la plupart de nos offres labellisées, tout en renforçant la qualité et la crédibilité de notre démarche d'investissement responsable.

Outil de gestion des données extra-financières

L'année 2025 a marqué la finalisation de la phase d'implémentation de Weefin pour une utilisation et intégration dans les processus opérationnels par les équipes. L'entrée en vigueur de son utilisation est venue renforcer l'efficacité des méthodologies extra-financières de Sienna Gestion. La plateforme permet d'optimiser l'accès et la robustesse des informations ESG à l'ensemble des équipes de la chaîne de valeur ESG via notamment les processus suivants :

- La réalisation de calculs et d'applications méthodologiques personnalisées pour l'équipe Finance Responsable,
- Le pilotage et la simulation d'indicateurs pour les équipes de gestion,
- Le contrôle et le suivi par les équipes de risques sur les aspects ESG,
- La production de reporting extra-financiers réglementaires et commerciaux.

Nouveaux produits

L'année 2025 a également été marquée par le lancement de nouveaux produits destinés à accompagner les enjeux de renforcement de la souveraineté européenne et le financement de secteurs stratégiques pour l'économie du continent. Conformément à notre approche d'investissement responsable, ces fonds ont été intégrés au sein de notre dispositif de gestion ESG dès leur création. À l'instar de l'ensemble de nos fonds classés article 8 au sens du règlement SFDR, ils sont soumis à un processus de gestion intégrant des considérations extra-financières. Cette approche permet de prendre en compte les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans l'analyse des émetteurs. Ces fonds ont ainsi été catégorisés en SFDR 8.

1.3 Prise en compte de l'ESG au sein de la Gouvernance de l'entité

1.3.1 Connaissances, compétences et expériences des instances de gouvernance

Sienna Gestion a mis en place une gouvernance afin notamment d'assurer un processus de décision efficace sur les sujets relatifs à la Finance Responsable, ainsi que leur bonne application.

- Le **Directoire** est composé de 4 membres, dont le Directeur des Investissements à qui l'équipe de Finance Responsable est rattachée.
- Le **Comité de Direction** est composé du Directoire et de l'ensemble des responsables d'équipes dont celui de l'équipe finance responsable. Il a pour objectif le pilotage de la stratégie de Sienna Gestion dont les sujets ESG sont parties intégrantes.
- L'équipe finance responsable organise des **comités dédiés aux équipes de gestion**. D'autres équipes peuvent être conviées en fonction de la thématique abordée afin de renforcer la diffusion de la culture ESG au sein de Sienna Gestion. Ce comité a pour objectif d'informer, sensibiliser et échanger avec les gestions sur les pratiques ESG des émetteurs notamment les controverses, sur les enjeux ESG des secteurs et les évolutions réglementaires en finance durable. Il peut également prendre la forme de réunions plus ciblées avec la gestion sur le pilotage de projets tels que l'implémentation d'outils ESG, le pilotage thématique et les évolutions méthodologiques.
- Le **Comité Produits** est composé du Directoire et de la plupart des responsables d'équipes dont celui de la Finance Responsable. Il est l'instance chargée de superviser la vie des fonds et solutions d'investissement, de leur création à leur éventuelle

fermeture. Il évalue la pertinence des nouveaux produits au regard des besoins des clients, de la stratégie de la société et des exigences réglementaires. Il veille également au suivi des produits existants en analysant leur performance, leurs risques, leur conformité et leur adéquation avec les marchés cibles définis.

- Le **Comité Climat**, mis en place à compter de janvier 2025, se tient semestriellement et est composé des membres de la direction de Sienna, du Directeur de la Finance Responsable ainsi que du référent climat. Ce comité remplit les objectifs suivants :
 - Définition de la stratégie climat de Sienna, et sa mise à jour régulière.
 - Évaluation des performances : Ce comité se réunit semestriellement pour évaluer les performances climatiques de l'entreprise. Il analyse les données relatives aux émissions de Gaz à effet de serre (GES) sur nos propres opérations et nos investissements, et aux initiatives de durabilité mises en place.
 - Proposition d'actions correctives : Sur la base de ses évaluations, le Comité propose des actions correctives visant à améliorer nos performances climatiques et pouvant inclure des recommandations pour ajuster notre stratégie climat.



1.3.2 Facteurs ESG dans les politiques de rémunération

Le règlement SFDR a pour objectif d'orienter les flux de capitaux vers les activités durables et de définir les exigences relatives aux produits d'investissement présentés comme durables.

Les dispositions réglementaires de l'article 2 du Règlement SFDR précisent que le risque de durabilité s'entend comme « *un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur d'un investissement* ».

Le risque de durabilité se décline concrètement dans les processus d'investissement des fonds gérés par Sienna Gestion, en particulier pour ceux relevant de la classification article 8 ou 9 SFDR.

Ainsi, les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers doivent inclure dans leur politique de rémunération des informations relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité. La structure de la rémunération ne doit pas encourager la prise de risques excessive en matière de durabilité et doit être liée à la performance ajustée aux risques.

La politique de rémunération mise en œuvre par Sienna Gestion intègre les risques de durabilité. Les collaborateurs concernés de Sienna Gestion doivent en particulier prendre en compte le risque de durabilité dans le cadre du processus d'investissement et contrôler rigoureusement tous les éléments pouvant avoir un impact négatif sur ce risque. Un mauvais suivi et respect des indicateurs de durabilité pourra donc pénaliser la rémunération des collaborateurs.

Ainsi, le personnel concerné de Sienna Gestion perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle et collective. Plus globalement, la rémunération variable sera fortement réduite, voire totalement reconsidérée, en cas de non-respect des normes éthiques et de nos valeurs extra-financières.

La composante de la rémunération variable est individuelle, incluant l'octroi de bonus et de primes. Elle est notamment déterminée en tenant compte de l'ensemble des risques, y compris les conflits d'intérêts. Les performances des gérants de Sienna Gestion peuvent donc être récompensées par l'octroi d'une rémunération variable à condition d'être ajustées au risque.

La rémunération variable des gérants doit donc s'aligner sur le profil de risque des portefeuilles gérés par Sienna Gestion.

Les modalités de détermination de cette rémunération variable doivent indiquer :

- Le pourcentage maximum de rémunération variable par rapport à la rémunération annuelle fixe ;
- Le pourcentage de rémunération dérivant de l'atteinte de performances quantitatives collectives et une répartition en pourcentage de la part collective et individuelle dans l'atteinte de ces performances : les formules cibles sont clairement formalisées ;
- Le pourcentage de la rémunération dérivant de l'atteinte de performances qualitatives incluant notamment le respect de la réglementation, de la déontologie et de la politique de gestion des risques de Sienna Gestion.

Cette composante qualitative de la rémunération variable intègre les risques en matière de durabilité, conformément à l'article 3 du Règlement SFDR.

Plus spécifiquement, Sienna Gestion intègre dans les critères fixant la part variable de rémunération des preneurs de risque la dimension ESG pour les fonds relevant des articles 8 ou 9 SFDR sur les aspects suivants :

- La promotion des enjeux responsables dans le processus de gestion ;
- L'application des politiques ISR mise en place par la Gouvernance ISR de Sienna Gestion.

La Direction Risques, Conformité et Contrôle Interne de Sienna Gestion mesure ces risques en s'assurant que les règles applicables aux fonds promouvant des caractéristiques ESG sont respectées par les gérants. Les contrôles portent sur le niveau d'investissement minimum en titres éligibles aux univers d'investissement définis par l'équipe Finance Responsable, après application des politiques d'exclusion et des critères d'analyse ESG.

1.3.3 Loi Rixain

La loi Rixain (article L. 533-22-2-4 du Code monétaire et financier créé par la loi n° 2021-1774 du 24 décembre 2021) vise à accélérer l'égalité économique et professionnelle. Son article 8 bis requiert des sociétés de gestion de portefeuille qu'elles affichent leur objectif de représentation équilibrée Femmes / Hommes parmi les équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement.

Au 31/12/2025, Sienna Gestion comptait **42% de femmes parmi son effectif total**. L'équipe d'investissement, comprenant l'équipe finance responsable, se compose de 25% de femmes et le Comité de Direction compte 29% de femmes.

En 2025 Sienna Gestion a formalisé sa Charte décrivant son engagement à l'égard de la diversité, de l'équité et de l'inclusion. La promotion de la parité en est un axe prioritaire. Sienna Gestion veille systématiquement à intégrer cet objectif dans ses critères de choix lors des recrutements et à encourager une représentation équilibrée au sein des structures de management. Sienna Gestion a également fortement amélioré l'écart de rémunération entre Hommes et Femmes depuis 2023 dans le cadre d'Egapro (Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes).

42%

de femmes parmi l'effectif total de Sienna Gestion.

1.4 Stratégie d'engagement actionnarial

1.4.1 Périmètre concerné

Le périmètre de vote présenté concerne l'ensemble des titres détenus par Sienna Gestion, pour lesquels nous détenions au 31/12/2024 un droit de vote, présents dans un de nos fonds (fonds ouverts, fonds dédiés, mandats) qu'ils soient SFDR 6, 8 ou 9.

Sienna Gestion a fait ses meilleurs efforts pour exercer ses votes sur les entreprises de ce périmètre. En 2025, 79% de l'encours global géré par Sienna (fonds ouverts, fonds dédiés et mandats) pouvant être voté a été effectivement voté. Les entreprises françaises étant notre priorité, 94% de l'encours global géré par Sienna sur ces émetteurs a été voté.

Les résultats sur les parts de votes d'approbation, d'opposition et d'abstention présentés plus loin dans ce rapport ne concernent par contre que nos fonds ouverts. Les fonds dédiés et mandats peuvent en effet faire l'objet de politiques de vote spécifiques. Les orientations de vote peuvent être différentes pour une même résolution, les prendre en compte viendrait donner des informations contradictoires.

79%

de l'encours global géré par Sienna a été voté.

94%

de l'encours global géré par Sienna Gestion, investi dans des entreprises françaises, a été voté.

1.4.2 Politique de vote 2025

Le Directoire de Sienna Gestion a confié aux membres de l'équipe Finance Responsable l'exercice des droits de vote, lors des assemblées générales (AG), aux actions des entreprises détenues en portefeuille. Cet exercice se fait en respectant les principes de la politique de vote de Sienna Gestion disponible sur le site internet. Cette dernière est actualisée régulièrement.

Sienna Gestion adapte son analyse aux situations spécifiques dans l'intérêt de l'actionnaire ou du porteur de parts de fonds ou de l'investisseur ayant conclu un mandat de gestion.

L'exercice des droits de vote se fait en partenariat avec la société GlassLewis Proxinvest, société d'analyse et de conseil de vote. **GlassLewis Proxinvest** fournit ainsi une analyse des résolutions soumises en Assemblées Générales des entreprises pour lesquelles une analyse a été demandée et émet des recommandations de vote sur ces résolutions en accord avec la politique de vote de Sienna Gestion. L'exécution des votes se fait ensuite par l'Equipe de **Middle Office de Sienna Gestion** au travers de la plateforme de vote électronique **Broadridge**.

Sienna Gestion souhaite voter pour chaque action détenue en portefeuille, quel que soit le nombre de titres détenus. Pour des raisons de coûts notamment, les votes des sociétés dont le siège social est en France sont privilégiés.

Sienna Gestion ne prête pas les titres (actions) qu'elle détient en portefeuille et n'est pas concernée par la problématique du rapatriement des titres prêtés lors des AG.

Les principes spécifiques de la politique de vote détaillent les orientations précises et les critères à appliquer lors du vote des résolutions. Ces principes fournissent des directives claires pour les décisions de vote dans des domaines spécifiques de la gouvernance d'entreprise.



Ces principes spécifiques s'appliquent dans les 8 domaines suivants :

- Les décisions entraînant une modification des statuts
- L'approbation des comptes et l'affectation des résultats
- La nomination et la révocation des organes sociaux
- Les conventions dites réglementées
- Les programmes d'émission et de rachat de titres de capital
- La désignation des contrôleurs légaux des comptes
- La politique de rémunération des dirigeants
- Autres types de résolutions.



1.4.3 Bilan de l'engagement en 2025

La recherche de performance de long terme des fonds passe aussi par l'accompagnement et la sensibilisation des entreprises investies. La stratégie d'engagement de Sienna Gestion se matérialise notamment par le dialogue avec les entreprises et des actions d'engagement auprès de celles-ci (principalement dans le cadre d'initiatives collectives). Toutes ces actions ont pour objectif d'avoir un impact sur les entreprises en les incitant à améliorer la prise en compte des enjeux ESG auxquels elles font face.

En 2025, les actions d'engagement se poursuivent autour de 3 thèmes : la diversité hommes/femmes, le climat, la biodiversité. En fin d'année 2025, Sienna a rejoint le groupe d'engagement « Transition Juste » organisé par le FIR. Les échanges avec les entreprises débutent en 2026, l'initiative sera présentée plus précisément dans le Rapport 2026.

a• Diversité Hommes/Femmes : Club 30% France

Sienna Gestion a rejoint le groupe d'investisseurs du Club 30% France en mai 2023. Cette initiative française s'inscrit dans l'initiative internationale 30% Club qui a été lancée au Royaume Uni en 2010. Elle est portée par des dirigeants d'entreprise (Présidents, DG) pour promouvoir la mixité femmes hommes dans les conseils d'administration et les comités de direction. Son objectif : atteindre au moins 30 % de femmes à ces niveaux dans les grandes entreprises.

L'initiative française a quant à elle été lancée en 2020, sous forme d'un groupe d'investisseurs. Son ambition initiale était également d'atteindre 30 % de femmes dans les Comités exécutifs du SBF 120 d'ici à 2025. L'ambition a été renforcée avec à présent l'objectif d'atteindre 40% de femmes dans les Comités exécutifs de ces mêmes entreprises à horizon 2030.

Les investisseurs (gestionnaires d'actifs et propriétaires d'actifs) qui rejoignent ce club s'engagent à dialoguer avec les entreprises du SBF 120 sur la façon dont ils promeuvent l'égalité des sexes dans leur organisation, en mettant l'accent sur le niveau de la direction générale, par exemple les comités exécutifs, les comités de direction, le conseil d'administration.

En 2025, Sienna Gestion a maintenu sa participation à l'initiative aux côtés de 15 autres investisseurs. Sur l'année, 15 entreprises ont été engagées par l'ensemble des membres.

Sienna Gestion continuera en 2026 à participer aux actions d'engagement du Club 30% France.

b• Climat : Climate Action 100+

En 2025, Sienna Gestion a maintenu sa participation à l'initiative Climate Action 100+, qui vise à inciter les plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre à prendre des mesures contre le changement climatique. L'objectif principal est d'engager un dialogue avec ces entreprises pour qu'elles réduisent leurs émissions, améliorent leur gouvernance en matière climatique et renforcent la transparence de leurs informations financières liées au climat.

Lancée en 2017, cette initiative mondiale regroupe plus de 700 investisseurs signataires (fonds de pension, gestionnaires d'actifs, etc.). Environ 170 entreprises sont identifiées en vue d'actions d'engagement, car ces entreprises sont jugées essentielles pour atteindre la cible de neutralité carbone globale.

En termes de résultats, 80% des entreprises visées ont pris un engagement « zéro émission nette » d'ici 2050 ou avant. 91 % disposent d'une surveillance des risques climatiques au niveau de leur conseil d'administration. 81 % se sont engagées à respecter les recommandations de la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosure), initiative qui aide les entreprises à communiquer des informations financières utiles sur le climat aux investisseurs, prêteurs, régulateurs, etc.

c• Biodiversité : SPRING

Sienna Gestion participe, depuis son lancement en 2024, à l'initiative d'engagement collective des PRI (Principles for Responsible Investment) dédiée à la nature : SPRING.

Cette initiative vise à aider les investisseurs à comprendre et gérer les risques systémiques liés à la perte de biodiversité afin de protéger leurs intérêts à long terme. La déforestation et la dégradation des terres sont identifiés comme le premier facteur de dégradation de la biodiversité. L'initiative donne donc la priorité à ces facteurs et en fait l'axe thématique d'engagement avec les entreprises ciblées.

SPRING compte plus de 200 investisseurs soutenant l'initiative, soit 16 Mds \$ d'encours et 84 investisseurs engageant activement avec 60 entreprises.

Plus précisément, l'initiative a 3 objectifs :

- Encourager les entreprises à s'engager publiquement contre la déforestation d'ici 2030 et suivre les objectifs mondiaux (Kunming Montréal).
- Recommander une meilleure gestion des risques associés à la déforestation dans leurs opérations et leurs chaînes d'approvisionnement.
- Promouvoir une implication politique responsable, incitant les entreprises à agir en faveur des politiques publiques favorisant la protection des écosystèmes dans leurs sphères d'influence.

En 2025 Sienna a en particulier participé aux groupes de travail pour les engagements de Carrefour et Michelin.

1.4.4 Bilan des votes en 2025

Votes globaux

La répartition des votes exercés en 2025 se fait selon la classification AMF. Cependant, les résolutions sur les rémunérations dirigeantes ainsi que celles relatives aux enjeux ESG font l'objet de deux catégories supplémentaires. En 2025, la catégorie « Approbation des comptes et affectation du résultat » a été scindée en deux catégories : « Affectation du résultat et dividende » et « Approbation des comptes et quitus ». La scission de cette catégorie permet de distinguer les résolutions portant sur la validation de la gestion et des comptes de celles relatives à l'utilisation du résultat de l'exercice. Ces sujets répondent à des enjeux différents pour les actionnaires (gouvernance vs politique de distribution). Cette granularité améliore la qualité de l'analyse et du reporting des votes en assemblée générale.

Catégories de résolution	Approbation	Opposition	Abstention	Total en nombre de résolutions
Approbation des comptes et quitus	83.6%	16.4%	0%	2 097
Affectation du résultat et dividende	95.5%	4.5%	0%	617
Nomination et révocation des organes sociaux	82.4%	17.6%	0.07%	2 856
Rémunération des instances	37.6%	62.4%	0%	2 960
Programmes d'émission et de rachats de titres de capital	71.7%	28.3%	0%	2 891
Désignation des contrôleurs légaux des comptes	96%	3.8%	0.15%	681
Conventions dites réglementées	73.9%	26.1%	0%	349
Décisions entraînant une modification des statuts	76.3%	23.7%	0%	769
ESG	93.7%	6.3%	0%	63
Autres types de résolutions	92%	8%	0%	415
Nombre total de résolutions	71.7%	28.3%	0.02%	13 698

Les principaux thèmes de refus dans l'exécution des votes de Sienna Gestion en 2025 sont :

- La rémunération des instances : conseil d'administration et directeurs exécutifs
- Les programmes d'émission et de rachats de titres de capital
- Les Conventions dites réglementées
- Les décisions entraînant une modification des statuts

Résolution « ESG »

La catégorie « ESG » regroupe les résolutions portant sur des enjeux environnementaux et/ou sociaux. Contrairement à l'année dernière, les nombreuses résolutions sur la nomination des auditeurs externes de durabilité ainsi que leur rémunération n'ont pas été comptabilisées pour cette campagne 2025. Les autres résolutions portant sur des enjeux ESG sont présentées dans le tableau ci-dessous. Elles sont alors appréciées au cas par cas.

Enjeux environnementaux et sociaux	Nombre de ballots
Approbation du rapport ESG	54
<i>Say on Climate</i>	8
Modification statutaire sur les missions et la composition du Comité Environnement, Social et de Gouvernance.	1

Les résolutions Say on Climate sont depuis plusieurs années soumises au vote des actionnaires en Europe. Il s'agit d'un vote consultatif sur la stratégie climatique des émetteurs ou sur sa mise en œuvre. Les émetteurs présentent ainsi leurs objectifs de réduction des

émissions de CO₂ absolus à court, moyen, et long terme pour atteindre une neutralité carbone d'ici 2050. Ces émissions doivent couvrir les scopes 1, 2 et 3. Sienna Gestion accueille favorablement ces pratiques qui permettent d'exprimer un vote sur les ambitions climatiques des émetteurs de manière régulière. La société de gestion se réserve le droit d'exercer un vote négatif sur ces résolutions en raison du manque de robustesse de la stratégie climat présentée ou de son manque de transparence. Ces manques constituent un risque du non-respect des Accords de Paris sur la limitation du réchauffement climatique.

En 2024, avec la mise en application de la réglementation CSRD, de nombreuses résolutions ont été soumises au vote des actionnaires pour nommer le cabinet d'audit en charge de la durabilité. La CSRD impose en effet que les grandes entreprises fassent vérifier leurs rapports de durabilité par un tiers indépendant, souvent un cabinet d'audit. Comme pour les états financiers, cette mission d'assurance nécessite une nomination formelle du cabinet par l'assemblée générale des actionnaires. Lors de cette campagne de vote 2025, les entreprises ont continué à soumettre au vote des actionnaires la nomination de ces cabinets pour des missions de durabilité, ainsi que des résolutions sur leurs rémunérations. Ne s'agissant pas de véritables sujets ESG mais plutôt la nomination/rémunération d'auditeurs, le choix a été fait de ne pas les comptabiliser comme des résolutions dites « ESG ».

Le rapport de vote et d'engagement 2025 disponible en ligne dresse en détail le bilan des actions d'engagement et de vote sur l'année 2025.

Résolutions externes

Certaines résolutions sont des résolutions externes déposées par des actionnaires. **Sienna Gestion porte une attention particulière à ces résolutions. Elles sont alors appréciées au cas par cas.**



En 2025, Sienna Gestion s'est prononcé sur les résolutions externes suivantes :

Entreprises	Type de résolution	Vote
AIB	Nomination de Philip HOBBS comme membre du Conseil d'Administration (représentant des actionnaires)	Opposition
AMPLIFON	Nomination de la liste des membres du Conseil d'administration proposée par un groupement d'investisseurs institutionnels représentant 1.9% du capital.	Approbation
ASSICURAZIONI GENERALI	Nomination de la liste des membres du Conseil d'administration proposée par un groupement d'investisseurs institutionnels représentant 0.77% du capital.	Approbation
ASSICURAZIONI GENERALI	Rémunération des membres du Conseil d'Administration proposée par un actionnaire	Approbation
CLARIANT	Résolution "réservoir" prévu pour les AG suisses pour permettre à un actionnaire de soumettre une proposition en séance	Opposition
ENEL	Nomination des auditeurs proposés par des investisseurs représentant 1.146% du capital.	Approbation
ERG	Nomination des auditeurs et du président proposés par des investisseurs représentant 2.41% du capital.	Approbation
INTESA SANPAOLO	Nomination des membres du Conseil d'administration et du Comité de Contrôle de Gestion pour 2025/2026/2027 proposée par des fondations d'actionnaires	Approbation
JD SPORTS FASHION	Résolution coordonnée par Share Action sur les salaires des collaborateurs et leurs conditions de travail	Approbation
MAIRE	Nomination de la liste des membres du Conseil d'administration proposée par un groupement d'investisseurs institutionnels représentant 1.9% du capital.	Approbation
MAIRE	Nomination des auditeurs proposés par des investisseurs représentant 1.9% du capital	Approbation
MERCEDES BENZ	Modalités de vote sur les résolutions imprévues soumises pendant l'Assemblée Générale	Opposition
NEXANS	Nomination de Bruno DAGUET comme membre du Conseil d'Administration (représentant des actionnaires)	Approbation
ORANGE	Modification d'une résolution initialement proposée par le Conseil d'Administration portant sur un plan d'attribution gratuite d'actions de performance (destiné aux dirigeants mandataires sociaux et aux cadres dirigeants du groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants	Approbation
ORANGE	Limitation de cumul de mandat pour le Président du Conseil d'Administration	Opposition
RIO TINTO	Autorisation donnée à l'entreprise de former un comité d'administrateurs indépendants (avec un représentant externe des actionnaires en présence) pour examiner si une unification de la structure de double cotation (DLC) en une société holding domiciliée en Australie servirait l'intérêt des actionnaires.	Approbation
SCHNEIDER ELECTRIC	Nomination de Alban De Beaulaincourt comme membre du Conseil d'Administration (représentant des salariés actionnaires)	Opposition
SCHNEIDER ELECTRIC	Nomination de François DURIF comme membre du Conseil d'Administration (représentant des salariés actionnaires)	Approbation
SCHNEIDER ELECTRIC	Nomination de Venkat GARIMELLA comme membre du Conseil d'Administration (représentant des salariés actionnaires)	Opposition
SCHNEIDER ELECTRIC	Nomination de Gérard LE GOUFFLEC comme membre du Conseil d'Administration (représentant des salariés actionnaires)	Opposition
SCHNEIDER ELECTRIC	Nomination de Amandine PETITDEMANGE comme membre du Conseil d'Administration (représentant des salariés actionnaires)	Opposition
SNAM	Nomination de la liste des membres du Conseil d'administration proposée par un groupement d'investisseurs institutionnels représentant 1.32% du capital.	Approbation
SNAM	Nomination des auditeurs proposés par des investisseurs représentant 1.32% du capital	Approbation
TOTAL ÉNERGIES	Élection en concours statutaire de Hazel Clinton Fowler comme administratrice représentant les salariés actionnaires pour une durée de 3 ans.	Opposition

1.5 Taxonomie européenne et combustibles fossiles

1.5.1 Alignement taxonomie

La taxonomie⁽⁸⁾ désigne un standard européen dressant une liste d'activités « vertes » et de critères adaptés pour calculer leur niveau de durabilité du point de vue environnemental. Cette réglementation permet d'introduire un langage commun afin de comparer une activité « durable » entre chaque pays européen.

Pour qu'une activité soit alignée à la taxonomie, il existe 4 points de contrôle successifs :

- L'activité contribue à l'un des 6 objectifs environnementaux définis,
- L'activité ne cause pas de dommages collatéraux aux 5 autres objectifs (DNSH⁽⁹⁾),
- L'activité est conforme aux garanties minimales sociales,
- L'activité respecte des critères techniques définis.

Les 6 objectifs environnementaux sont les suivants :

- L'atténuation du changement climatique,
- L'adaptation au changement climatique,
- L'économie circulaire,
- La prévention et la réduction de la pollution,
- L'utilisation durable et la protection des ressources en eau et des ressources marines,
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.



90 activités économiques, dites « éligibles », représentant 93% des émissions de gaz à effet de serre de l'UE, sont analysées via ces objectifs afin de déterminer selon quelles conditions et quels critères techniques ces activités peuvent-être considérées comme alignées à la taxonomie. Certains secteurs ne sont pas traités dans la liste, considérant qu'ils ne sont pas éligibles à la taxonomie.

Il s'agit de distinguer les notions suivantes :

- **L'éligibilité à la taxonomie** : désigne les activités qui sont analysées via les 6 objectifs environnementaux. Cela ne signifie pas que ces secteurs sont alignés mais qu'ils pourraient l'être sous certaines conditions de contribution substantielle à ces objectifs environnementaux. Le résultat d'éligibilité est exprimé en pourcentage représentant la part du chiffre d'affaires des activités de l'entreprise appartenant aux secteurs définis par la taxonomie.
- **L'alignement à la taxonomie** : désigne la part du chiffre d'affaires d'une entreprise contribuant de manière substantielle aux objectifs de la taxonomie et démontrant l'absence de préjudice significatif sur les autres objectifs et le respect des garanties minimales. Les données d'alignement sont directement calculées et publiées par les émetteurs eux-mêmes.

Le tableau ci-dessous présente les données reportées sur l'éligibilité et l'alignement sur l'inventaire au 31/12/2025 de Sienna Gestion, hors souverains. L'éligibilité et l'alignement à la taxonomie ont été calculés en agrégeant chaque position, pondérés par leur poids relatif dans l'encours total des actifs concernés entrant dans le périmètre du calcul.

Les données présentées ici couvrent l'ensemble des objectifs telles que fournies par le fournisseur de données utilisé Morningstar Sustainalytics.

	Part d'éligibilité		
	% chiffre d'affaires	% CapEx	% OpEx
Ensemble des objectifs de la taxonomie	16,34%	26,76%	15,70%
Taux de couverture ⁽¹⁰⁾	64,3%	64,3%	35,0%

8- Règlement (UE) 2020/852

9- Do Not Significantly Harm

10- Le taux de couverture représente ici la part d'entreprises investies par Sienna Actifs cotés en encours, reportant une donnée d'éligibilité ou d'alignement taxonomie.

6,54%

des activités investies par Sienna Gestion
sont alignées à la taxonomie en chiffre
d'affaires.

61,9%

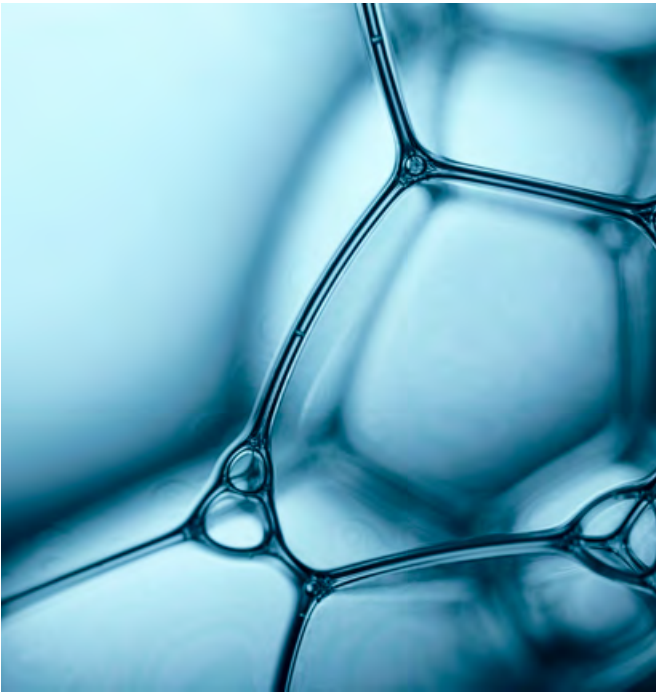
ont reporté une donnée d'alignement .

Part d'alignement			
	% chiffre d'affaires	% CapEx	% OpEx
Objectif 1 : Atténuation du changement climatique	4,93%	6,64%	5,30%
Objectif 2 : Adaptation au changement climatique	0,01%	0,09%	0,11%
Objectif 3 : Protection de l'eau et des ressources marines	0,03%	0,03%	0,02%
Objectif 4 : Transition à une économie circulaire	0,31%	0,17%	0,36%
Objectif 5 : Prévention de la pollution de l'environnement	0,05%	0,06%	0,07%
Objectif 6 : Protection de la biodiversité et des écosystèmes	0,00%	0,00%	0,00%
Objectif non précisé	1,20%	2,17%	0,50%
Total alignement	6,54%	9,17%	6,36%
Taux de couverture	61,9%	64,0%	33,0%

En termes d'alignement à la taxonomie, 6,54% des activités investies par Sienna Gestion sont alignées à la taxonomie en chiffre d'affaires contre 4,61% en 2024.

L'alignement en CapEx est plus élevé et Opex similaire, avec respectivement 9,17% et 6,36% des activités investies par Sienna Gestion alignées aux objectifs de la taxonomie.

Les calculs présentés sont établis sur la base d'informations collectées par Morningstar Sustainalytics. La part d'alignement est pondérée par le poids de l'émetteur dans l'actif total de Sienna Gestion. Certains émetteurs ne sont pas éligibles au calcul de l'alignement taxonomie, tels que les émetteurs souverains.



1.5.2 Combustibles fossiles

Pour estimer l'exposition de l'entité à des combustibles fossiles, le PAI n°4 « Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles » est utilisé. Les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles désignent les entreprises tirant des revenus de prospection, de l'exploitation, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, l'entreposage et le commerce, de combustibles fossiles au sens de l'article 2, point 62, du règlement (UE) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil.

Exposition de Sienna Gestion aux combustibles fossiles au 31/12/2025 : 2,54%.

Sienna Gestion détenait au 31/12/2025 des actions de **40 entreprises exposées aux combustibles fossiles**.

Cette exposition était de 3,9% en 2024 pour 53 entreprises détenues.

Pour établir l'exposition de l'entité à des combustibles fossiles, le PAI 4 « Exposition de l'entreprise aux combustibles fossiles » a été utilisé sur la base d'information de Morningstar Sustainalytics. Une entreprise est considérée exposée dès lors que celle-ci est active dans le secteur fossile, peu importe la part représentée par ce secteur dans son chiffre d'affaires.



1.6 Stratégie climat

1.6.1 Objectifs

Sienna a adopté une stratégie climat ambitieuse, validée par la Science-Based Targets initiative (SBTi) en mars 2025⁽¹¹⁾, qui repose sur des objectifs à court terme pour nos propres opérations ainsi que nos investissements.

La Science Based Targets initiative (SBTi) est une organisation qui permet aux entreprises et institutions financières de jouer leur rôle dans la lutte contre la crise climatique. Elle développe des standards, outils et directives permettant aux entreprises de définir des

objectifs de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) fondés sur des données scientifiques et alignés avec les objectifs de l'Accord de Paris visant à limiter le réchauffement climatique à +1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels.

Objectifs pour nos propres opérations (Scope 1 et 2)

Nous nous engageons à réduire nos émissions absolues de gaz à effet de serre (GES) de scope 1 et 2 de 54,6 % d'ici 2033 par rapport à l'année de référence 2023.

Objectifs pour nos investissements (Scope 3)

Pour nos actifs cotés, nos cibles ont été définies via l'approche de Temperature Rating. Ce score de température permet de mesurer l'alignement de nos investissements avec les trajectoires de réchauffement climatique. Nous nous engageons à aligner la température implicite de notre portefeuille actions, obligations d'entreprises et instruments à court terme de :

- 2,33°C en 2023 à 2,03°C d'ici 2029 pour les émissions de scope 1 et 2, et ;
- 2,52°C en 2023 à 2,16°C d'ici 2029 pour les émissions de scope 1, 2 et 3.

Ces objectifs couvrent l'ensemble de nos actifs éligibles détenus en direct sur les fonds ouverts.

Actions pour atteindre nos objectifs

Pour atteindre nos objectifs, nous avons formalisé une feuille de route climat visant à définir et mettre en œuvre une stratégie climat globale et une gouvernance associée en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris. Nous analysons la robustesse de la stratégie de transition pour tous les émetteurs du périmètre, surveillons de près la notation de température implicite de notre portefeuille d'actifs listés. Nous mesurons et rapportons régulièrement les émissions et la température de nos portefeuilles pour assurer le progrès vers les objectifs définis et fournir aux parties prenantes une compréhension claire de notre impact environnemental.

L'ensemble de nos cibles sont formalisées et publiées sur le site de SBTi : https://sciencebasedtargets.org/resources/files/Target-language-and-summary_Sienna-Investment-Managers.pdf.

De plus, dans le cadre de notre engagement SBTi, nous nous engageons à rendre compte annuellement de nos progrès de manière transparente.

Par ailleurs, la politique climat de Sienna Gestion s'articule à date autour :

- d'une **feuille de route climat**⁽¹²⁾
- d'une **politique** d'exclusion charbon et pétrole & gaz non conventionnels.

11- https://sciencebasedtargets.org/resources/files/Target-language-and-summary_Sienna-Investment-Managers.pdf

12- https://www.sienna-im.com/wp-content/uploads/2024/12/sienna_im_climate_roadmap_vf.pdf

La politique d'exclusion⁽¹³⁾ prévoit une interdiction d'investissement dans les entreprises :

- développant de nouveaux projets de centrales à charbon,
- dont la part du chiffre d'affaires provenant du charbon est supérieure à 20%,
- dont la part du chiffre d'affaires provenant de l'exploration, de la production, du commerce ou du transport de produits pétroliers et gaziers non conventionnels est supérieure à 20%. Ce seuil sera revu dans le futur avec pour objectif d'atteindre un seuil d'éligibilité ramené à 5% d'ici à 2030.

1.6.2 Méthodologie

Plusieurs métriques sont utilisées pour mesurer l'empreinte climat :

- **Empreinte carbone (scopes 1, 2 et 3),**
- **Intensité par M€ de chiffre d'affaires (scopes 1, 2 et 3),**
- **Score de température des portefeuilles.**

Pour chaque métrique, les 3 « scopes » sont couverts. Les résultats du scope 3 sont présentés à part en raison du manque de cohérence et du risque de double comptage de ces émissions.

Les données utilisées proviennent de Morningstar Sustainalytics, S&P Global Trucost et Bloomberg pour le « Temperature Rating » qui repose sur la méthodologie développée par CDP & WWF. La donnée reportée par les entreprises est utilisée en priorité. Si celle-ci n'est pas disponible, l'indicateur peut être estimé par le fournisseur de données.

Le taux de couverture sur la donnée climat est supérieur à 88% des encours – hors émetteurs souverains, cash, fonds externes etc. Le périmètre couvre ainsi l'ensemble des encours éligibles de Sienna Gestion incluant les fonds dédiés et les mandats.

L'empreinte carbone du périmètre est constituée de la somme des émissions carbone des entreprises pondérées par le poids de notre investissement dans la valeur totale de l'entreprise dans le périmètre :

$$\text{Empreinte carbone} = \sum \frac{(\text{Montant investi}, i)}{(\text{EVIC}, i)} \times \text{CO}_2 \text{ ei}$$

Avec

Montant investi, i : Somme totale investie dans l'entreprise i

EVIC, i : Valeur totale de l'entreprise i, y compris la trésorerie

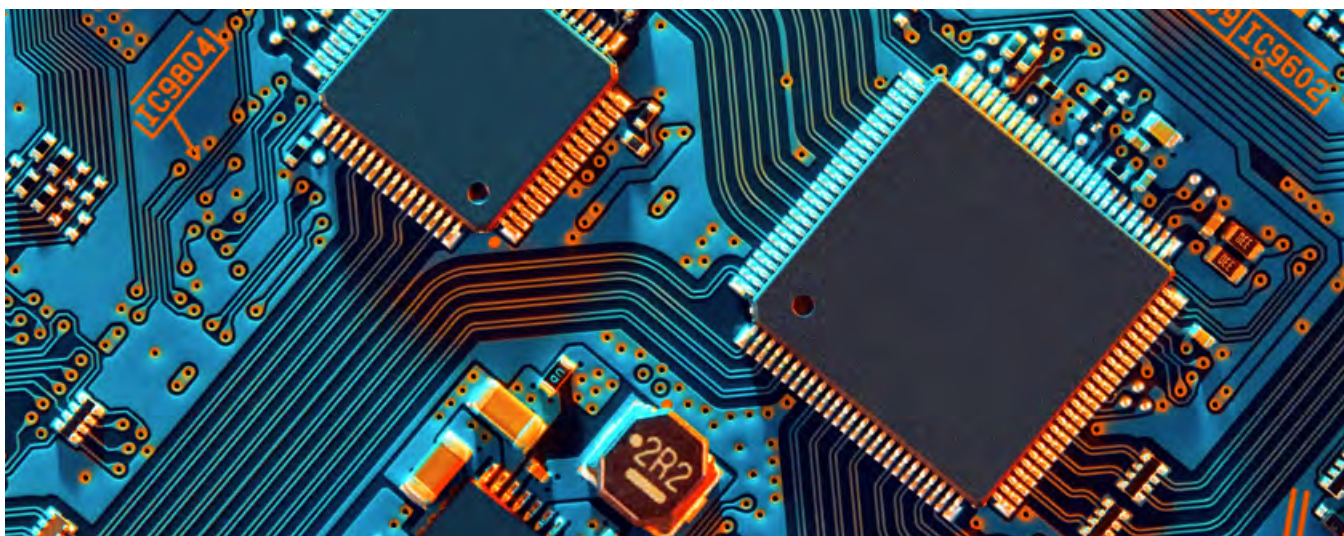
CO₂ ei : émissions de CO₂ de l'entreprise i

Le score de température du périmètre est quant à lui agrégé selon la méthode WATS (Weighted Average Temperature Score) visant à calculer une température moyenne pondérée.

$$\text{Weighted Average Temperature Score} = \sum \text{Portfolio weight } i \times \text{Temperature Score } i$$

En outre, certains mandats et fonds dédiés suivent les objectifs et les contraintes ESG fixés par les clients eux-mêmes. La démarche ISR de Sienna Gestion est présentée pour inciter les clients à l'adopter mais celle-ci ne peut être imposée. L'empreinte carbone présentée inclut tout de même les mandats et les fonds dédiés.

Il convient de souligner que certains fonds pilotent davantage leur empreinte carbone, tels que les fonds thématiques bas carbone, transition climat et les fonds labellisés ISR V3 ayant choisi l'empreinte carbone (scope 1 & 2) comme indicateur de pilotage.



13- <https://www.sienna-im.com/wp-content/uploads/2023/10/sienna-im-exclusion-policy-fr.pdf>

1.6.3 Résultats

	Empreinte carbone	Évolution vs N-1	Empreinte carbone par M€ investi	Évolution vs N-1	Intensité carbone par M€ de revenus générés	Évolution vs N-1
Scope 1 et 2	468 661 tCO ₂ e	-29,7%	20,46 tCO ₂ eq/M€ investi	-45,0%	30 tCO ₂ eq/M€ revenus	-14,3%
Scope 3	7 604 665 tCO ₂ e	-7,1%	332,02 tCO ₂ eq/M€ investi	-27,3%	440 tCO ₂ eq/M€ revenus	-4,1%
Total scope 1, 2 et 3	8 073 517 tCO ₂ e	-8,8%	352,49 tCO ₂ eq/M€ investi	-28,6%	476 tCO ₂ eq/M€ revenus	-3,6%
Taux de couverture	83%		88%		83%	

Les indicateurs climat sont calculés selon la méthodologie de calcul des PAI définis par l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288, sont présentés en partie 2 du rapport, affichant l'ensemble des résultats des indicateurs dont les empreintes et les intensités carbone (PAI N°1 à 3).

Par ailleurs, dans le cadre de notre engagement envers les objectifs de l'Accord de Paris, Sienna a mis en place des mesures rigoureuses pour aligner ses portefeuilles d'investissement sur une trajectoire de réchauffement climatique à 1,5°C, conformément aux recommandations de la Science Based Targets Initiative (SBTi). La validation de nos cibles de réduction de gaz à effet de serre (GES) par SBTi permet de

garantir que celles-ci reposent sur des données scientifiques solides et que nos investissements contribuent activement à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

Pour évaluer l'impact climatique de nos portefeuilles dont les résultats sont présentés ci-dessous, nous avons adopté le score de température⁽¹⁴⁾ dont la méthodologie a été développée par le CDP et le WWF.

Cet indicateur repose donc sur une méthodologie ouverte et transparente qui permet de mesurer l'alignement des portefeuilles financiers et des entreprises avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris. Cette méthode convertit les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) des entreprises en une métrique claire et comparable : un score de température exprimé en degrés Celsius de réchauffement global.

Ce score de température traduit donc les engagements de réduction d'émissions des entreprises en une trajectoire climatique exprimée en degrés Celsius à l'horizon de la fin du siècle (2100).

La méthodologie repose sur environ 1 200 scénarios climatiques issus du 6e rapport du GIEC, permettant de relier les trajectoires d'émissions des entreprises à un niveau de réchauffement global projeté. Ainsi, chaque score de température reflète la trajectoire implicite d'une entreprise si ses objectifs actuels étaient généralisés à l'échelle mondiale.

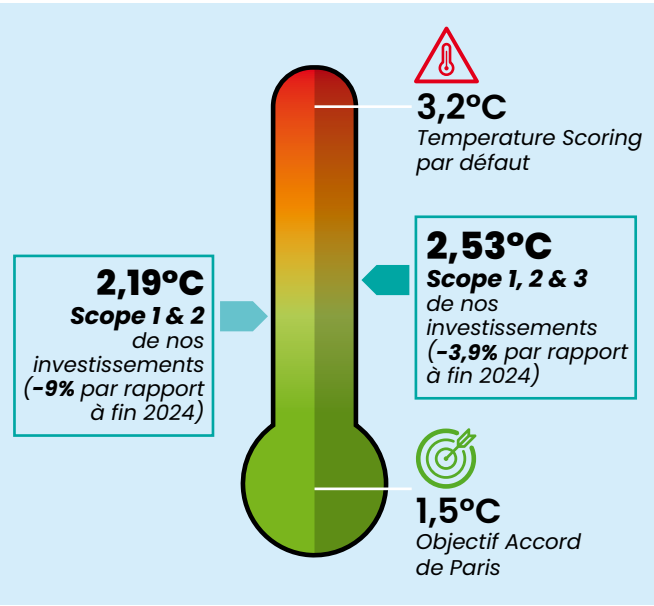
En cas d'absence de données ou d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, des règles sont prévues avec l'attribution d'un score par défaut basé sur un scénario « business-as-usual » se traduisant par un score de température de 3,2°C.

Les résultats sont donc présentés ci-dessous sur la base des encours détenus en direct hors devises, futures, produits structurés, souverains et OPCVM externes non transparisés.



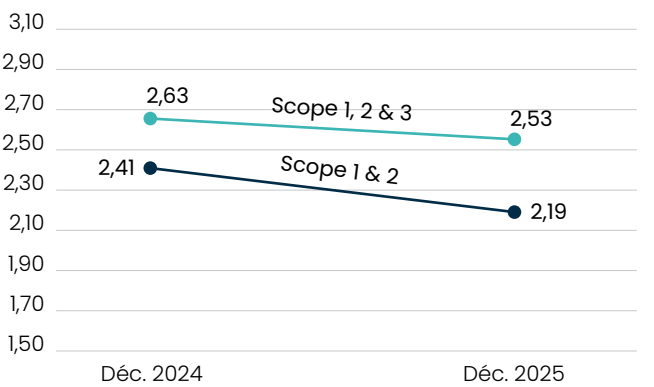
14- https://cdn.cdp.net/cdp-production/comfy/cms/files/files/000/009/448/original/CDP%E2%80%93WWF_Temperature_Scoring_Methodology.pdf

Les résultats de notre analyse montrent que le score de température moyen de nos portefeuilles à fin décembre 2025 poursuit sa trajectoire à la baisse et est de :



Cette performance est le fruit de notre stratégie d’investissement responsable, qui privilégie les entreprises ayant des plans ambitieux de réduction des émissions de GES et disposant de plans de transition robustes. Nous veillons régulièrement à ajuster nos portefeuilles pour maintenir et améliorer cette trajectoire.

Ci-dessous l’évolution de la température de l’ensemble de nos portefeuilles depuis 2024, date à partir de laquelle nous avons initié la mesure de la température pour le rapport Article 29 de Sienna Gestion.



De plus, Sienna a réalisé pour la troisième année consécutive l’évaluation de l’empreinte carbone du Groupe sur nos émissions directes des actifs possédés/exploités (Scope 1) et émissions indirectes provenant de la production d’électricité achetée (Scope 2) dont les cibles de réduction de ces émissions ont été validées par la SBTi, et sur les activités de la chaîne de valeur de Sienna (Scope 3 hors émissions financées).

Le bilan carbone de Sienna réalisé au titre de l’exercice 2025 se matérialise par une diminution significative de nos émissions par rapport à l’année précédente démontrant l’efficacité de notre pilotage et des actions mises en place depuis 2023, notamment la meilleure identification et couverture de nos fournisseurs, la réduction du nombre de déplacements aériens ainsi que l’électrification de la flotte de véhicules d’entreprise.

L’empreinte carbone de Sienna Gestion (scope 1, 2 et 3 hors émissions financées) se répartit de la façon suivante sur les 3 scopes :

	Emissions en tCO ₂ eq	Part dans l'empreinte globale
Scope 1	0,9	0,1%
Scope 2	10,7	0,7%
Scope 3 ⁽¹⁵⁾	1 489	99,2%

Sienna Gestion est impliqué dans la démarche du Groupe et démontre son ambition d’aligner ses objectifs de réduction des risques climatiques induits aussi bien par l’orientation de ses placements que par son fonctionnement courant.

15- Hors émissions financées présentées en début de partie 1.6 du rapport.

1.6.4 Évaluation de la stratégie d'investissement

Les enjeux climatiques sont intégrés dans le modèle de notation ESG utilisé dans la politique ISR. La performance climatique des émetteurs y est reflétée et pénalise par conséquent mécaniquement la note ESG des acteurs les moins avancés. La note ESG impacte ensuite le choix de l'investissement puisque le best-in-class exclut 20% des émetteurs les plus risqués par secteur sur la base de la note ESG.

Les exclusions sectorielles charbon et hydrocarbures non conventionnels impactent également la politique d'investissement puisque celle-ci interdit les investissements dans les actifs exposés aux risques climatiques les plus significatifs.

Par ailleurs, dans le cadre de notre engagement SBTi, nous avons choisi d'adopter l'approche « Temperature Rating » pour la définition de nos cibles et le suivi de nos objectifs. Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de nos investissements avec les scénarios de réchauffement climatique définis dans l'Accord de Paris. En mesurant la température de nos portefeuilles, nous pourrions quantifier l'impact de nos décisions d'investissement sur le climat et ajuster notre stratégie en conséquence.

Il convient de souligner toutefois que la température de nos portefeuilles est évaluée et suivie trimestriellement dans le cadre de notre engagement SBTi et des cibles qui ont été définies et validées, sur un périmètre d'actifs et portefeuilles différent, n'embarquant pas principalement les fonds dédiés et mandats.

Cela permettra à Sienna Gestion de suivre de manière précise et transparente notre progression vers nos objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Nous sommes convaincus que cette approche nous aidera à aligner nos activités sur une trajectoire compatible avec l'objectif de maintenir le réchauffement climatique à +1,5°C.



1.6.5 Plan d'amélioration

Fort des progrès réalisés en 2025, notamment la baisse continue du score de température de nos portefeuilles et la réduction significative de notre empreinte carbone opérationnelle, Sienna Gestion entend poursuivre et approfondir ses efforts en 2026 sur plusieurs axes prioritaires.

En premier lieu, nous allons renforcer notre capacité d'identification et de suivi des entreprises en transition. À ce titre, nous travaillerons à affiner nos critères d'analyse des plans de transition des émetteurs, en intégrant des indicateurs complémentaires permettant de distinguer les engagements crédibles et scientifiquement fondés des approches insuffisamment documentées.

Cette démarche s'appuiera sur un enrichissement continu de nos sources de données extra-financières et sur le renforcement des échanges avec les émetteurs opérant dans des secteurs carbo-intensifs.

Par ailleurs, nous souhaitons approfondir l'intégration des risques de transition climatique au sein de nos processus de décision d'investissement. Concrètement, cela se traduira par une formalisation accrue de l'analyse des risques de transition, afin que ces éléments constituent un critère explicite et documenté dans la sélection et le suivi des valeurs en portefeuille.

Dans la continuité de notre engagement SBTi, nous veillerons à maintenir un pilotage trimestriel rigoureux de la température de nos portefeuilles, en consolidant les outils déployés en 2025 et en étendant progressivement le périmètre de mesure à l'ensemble de nos véhicules d'investissement, y compris les fonds dédiés et mandats aujourd'hui partiellement couverts. L'objectif est de disposer d'une vision toujours plus exhaustive et granulaire de l'alignement climatique de nos encours.

1.7 Stratégie biodiversité

1.7.1 Contexte et objectifs

La biodiversité désigne la diversité entre les espèces, au sein des espèces, des écosystèmes et de leurs interactions. La biodiversité et les bienfaits de la nature pour l'homme influencent presque tous les aspects du développement humain et sont essentiels pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies. Ils contribuent à la production de nourriture, à la purification de l'eau, à la régulation du climat et à la lutte contre les maladies, appelés services écosystémiques. Ces ressources s'épuisent et se dégradent beaucoup plus rapidement qu'à n'importe quelle autre période de l'histoire de l'humanité et cela est quasi exclusivement dû aux activités humaines. **1 million d'espèces, sur un total estimé à 8 millions, sont menacées d'extinction, 75 % de la surface de la Terre a été significativement altérée et 85 % des zones humides ont disparu.**



Ce déclin met en péril un nombre important d'écosystèmes mais aussi de services écosystémiques essentiels à l'économie et à notre société. L'IPBES⁽¹⁶⁾ estime que 50 % du PIB mondial sera affecté par la perte de biodiversité. A ce titre la perte de biodiversité constitue un risque financier.

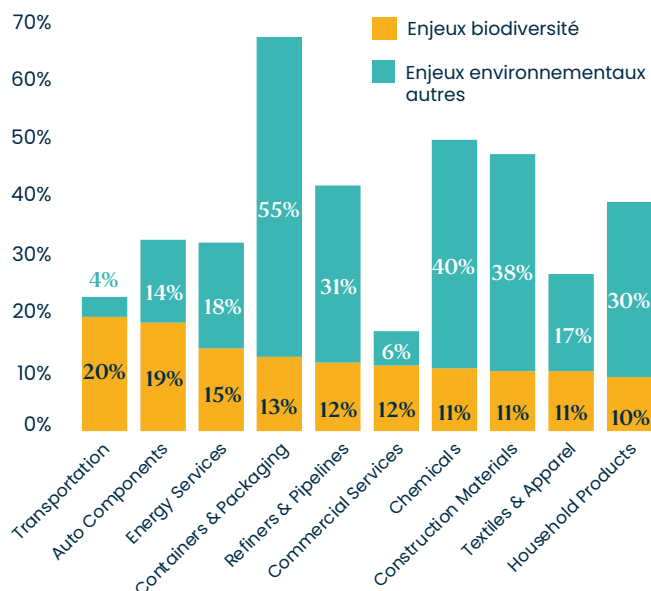
Depuis 2023, Sienna a structuré une politique Biodiversité. Celle-ci a été mise à jour début 2025 et couvre toutes les classes d'actifs et expertises du groupe – dont les actifs cotés. Celle-ci articule l'intégration de la biodiversité par Sienna via les leviers suivants :

1/ L'intégration de la biodiversité dans nos processus d'investissements :

- Dès la première étape par l'application des politiques d'exclusions sectorielles liées au climat. Le changement climatique est une cause de perte de la biodiversité. L'application d'exclusions charbon et gaz non-conventionnels ainsi que le tabac implique une réduction de pression sur la biodiversité.
- La politique d'identification et de suivi des controverses couvre également les controverses impactant la biodiversité.
- La méthodologie de notation ESG utilisée pour la sélection des émetteurs est une réponse pragmatique à la bonne intégration d'enjeux biodiversité. Cette notation extra-financière retient les enjeux ESG les plus pertinents, ceux présentant un impact significatif sur la valeur financière d'un émetteur. Les enjeux ESG peuvent inclure, en fonction du secteur, des problématiques liées directement à la dégradation de la biodiversité, hors enjeux climat. Par exemple les enjeux suivants peuvent-être couverts : la pollution de l'air et des sols, la gestion des déchets, les émissions toxiques, la gestion de l'eau, l'impact sur les écosystèmes, l'exploitation raisonnée des terres.

- Ainsi des émetteurs peuvent être exclus via le filtre ESG si leur gestion des enjeux biodiversité présente un risque significatif par rapport à leurs pairs.

Pondération sectorielle des thèmes liés à la biodiversité parmi les enjeux environnementaux



Source : Sustainalytics 2025, couverture MSCI Europe

Les secteurs présentés sont les plus exposés à des enjeux biodiversité, mis en perspective avec les autres enjeux environnementaux auxquels les secteurs sont exposés. Par exemple le secteur des transports est directement exposé à hauteur de 20% à des problématiques biodiversité au sein de ses enjeux ESG. Pour des raisons de présentation et de lisibilité seuls les 10 secteurs les plus exposés aux enjeux biodiversité sont présentés.

2/ L'Engagement auprès des émetteurs

- L'engagement collaboratif joue un rôle essentiel dans la gestion des risques de durabilité. En s'unissant avec d'autres investisseurs, l'objectif est d'accélérer la transition et faire évoluer les pratiques en matière de gestion des impacts sur la nature. En 2025, Sienna Gestion a poursuivi sa participation à l'initiative d'engagement collective SPRING des PRI dédiée à la nature tel que décrit en partie 1.4.3 de ce rapport. Cette initiative collective permet de rassembler les investisseurs sur un sujet d'engagement commun : la déforestation, une des pressions les plus importantes exercées sur la biodiversité. Sienna Gestion engage Michelin et Carrefour en tant qu'investisseur collaboratif. L'ensemble de ces travaux d'engagement est encadré par un dispositif structuré, avec des objectifs définis, mesurés et suivis dans le temps.
- Sienna initie par ailleurs d'autres partenariats liés à la biodiversité, notamment coté dette privée.

16- IPBES : Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.

3/ Le suivi de l'impact sur la biodiversité :

- Sienna Gestion s'engage à identifier les impacts de ses investissements sur la biodiversité annuellement et de suivre l'évolution des pressions des entreprises sur l'écosystème. Les résultats de l'impact des portefeuilles sur l'année 2025 sont présentés dans la partie 1.7.2 qui suit via plusieurs indicateurs de suivis.
- Objectif d'amélioration continue de cette mesure.

4/ Le suivi des dépendances à la biodiversité :

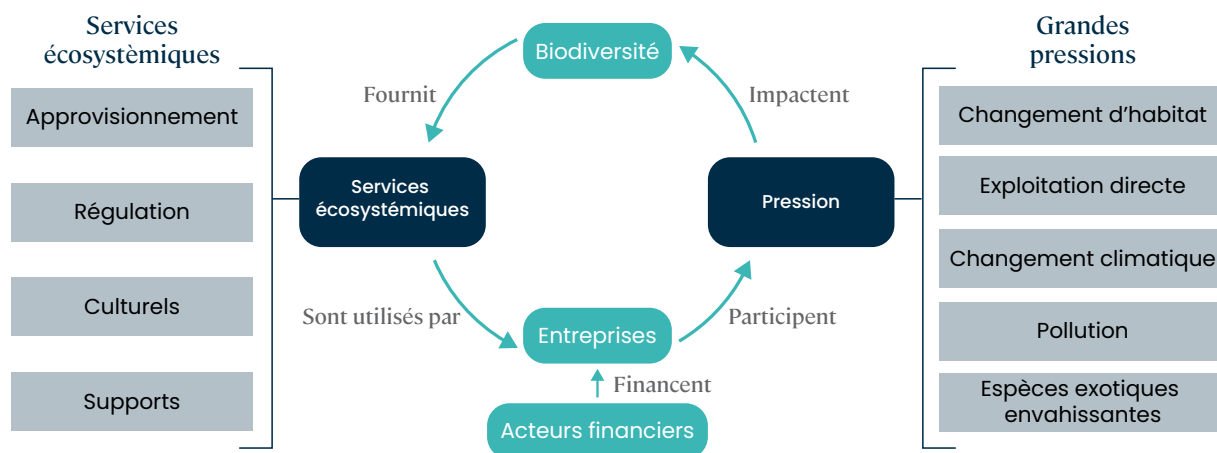
- Sienna Gestion identifie ses dépendances vis-à-vis de la biodiversité soit l'impact d'une dégradation de l'écosystème sur ses investissements. La dépendance de nos portefeuilles aux services écosystémiques en 2025 est présentée dans la partie 1.7.2 qui suit.
- Objectif d'amélioration continue de cette mesure.

L'approche biodiversité de Sienna Gestion contribue ainsi aux 5 cibles suivantes du Cadre Kunming Montréal :

n° cible	Cible de Kunming-Montréal	Action(s) associée(s)
8	Minimisation des impacts du changement climatique	• Politique d'exclusions sectorielles • Politique controverses • Feuille de route climat⁽¹⁷⁾
14	Intégration des enjeux liés à la biodiversité dans les processus de décision d'investissement	• Intégration d'enjeux biodiversité dans le scoring ESG du processus de sélection • Fonds dette privée dédié à la biodiversité • Dialogue avec les entreprises
15	Suivi et publication des risques, dépendances et impacts sur la nature par les acteurs économiques	• Mesure de l'empreinte biodiversité des investissements • Évaluation des dépendances des investissements
19	Mobilisation des ressources financières	• Lancement d'un fonds dette privée dédié à la biodiversité en 2024.
21	Partage de connaissance	• Formation sur la biodiversité • Plaidoyer

1.7.2 Empreinte biodiversité

Sienna Gestion s'appuie sur plusieurs indicateurs et méthodologies reconnues pour améliorer sa compréhension des enjeux biodiversité selon une approche en double matérialité. Cette approche permet de comprendre d'une part l'impact de l'entreprise sur l'écosystème et d'autre part la dépendance des investissements aux écosystèmes.

Liens entre biodiversité et activités économiques

17- https://www.sienna-im.com/wp-content/uploads/2024/12/sienna_im_climate_roadmap_vf.pdf

1/ Identification des pressions induites

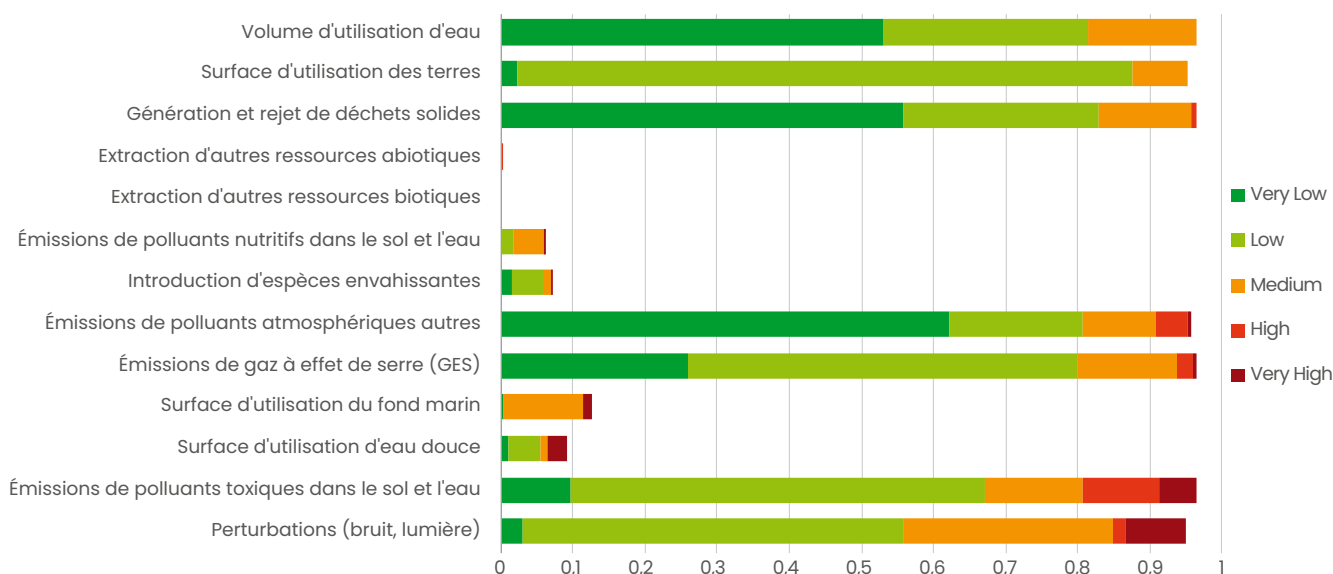
L'IPBES identifie cinq grandes causes de perte de biodiversité (« pressions »), liées aux activités socio-économiques humaines :

- Le changement des habitats : la destruction et l'artificialisation des milieux naturels
- La surexploitation : l'exploitation directe de ressources supérieure à leur régénération naturelle
- Le changement climatique : le rejet important de GES dérègle le climat entraînant des changements locaux trop rapides pour que les écosystèmes s'y adaptent (augmentation des températures, événements extrêmes etc.)

- La pollution de l'air, de l'eau et du sol : la dégradation et la contamination des habitats qui deviennent nocifs pour les espèces qui y vivent
- Les invasions biologiques : l'introduction d'espèces envahissantes par les activités humaines dans un nouvel écosystème entraînant des impacts écologiques, sanitaires et économiques

Sienna Gestion s'est engagée à mesurer l'impact de ses portefeuilles et à identifier les pressions importantes exercées par les entreprises investies. Pour cela une étude de matérialité a été effectuée à l'aide de l'outil [ENCORE](#).

Impact du portefeuille par typologie de pressions



Ce graphique présente la matérialité d'impact de nos portefeuilles par typologie de pressions. La matérialité est graduée en 5 niveaux : de très bas à très élevé.

En 2025, 77,7% des encours ont eu un impact très faible ou faible sur la biodiversité. 5,5% des encours ont eu un impact fort ou très fort. Les pressions les plus importantes exercées par Sienna Gestion concernent :

- Les perturbations (bruits et lumières)
- Les émissions de polluants toxiques dans le sol et l'eau
- La surface d'eau douce utilisée
- La surface de fond marin utilisée
- Les émissions de GES

Ces analyses de matérialité vont permettre de prioriser nos actions sur les pressions essentielles.

Afin d'obtenir une vision globale de l'impact de ses investissements Sienna Gestion calcule annuellement son empreinte biodiversité en s'appuyant sur un indicateur fourni par Iceberg DataLab⁽¹⁸⁾ (IDL) : l'empreinte biodiversité des entreprises, appelé CBF (Corporate Biodiversity Footprint).

Le CBF mesure les impacts sur la biodiversité à partir des 5 grandes pressions générées par les activités économiques des entreprises investies, tout au long de leur chaîne de valeur (3 scopes).

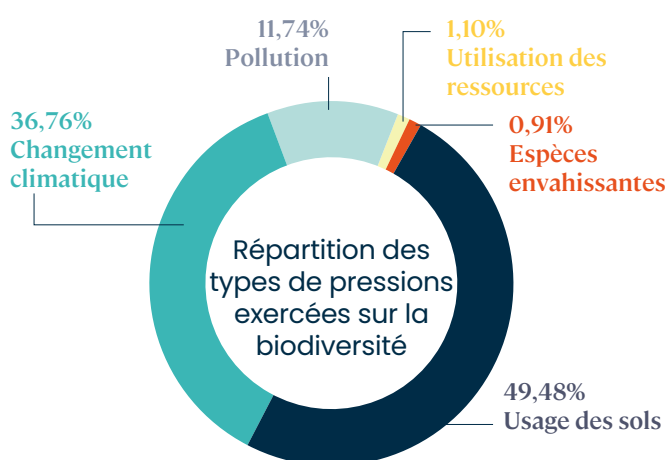
L'indicateur CBF traduit des données d'activités en pressions environnementale via les étapes suivantes :

- Analyse des matières premières, des produits et services utilisés par l'entreprise sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.
- Identification et calcul des pressions entraînées par ces activités. Chaque pression produit un impact quantifiable sur la biodiversité et s'exprime différemment : cela peut être par exemple des km² occupés ou transformés, des émissions de GES.
- Traduction de ces différentes pressions en une seule unité d'impact sur la biodiversité : **l'abondance moyenne des espèces (MSA) qui s'exprime en km².MSA. Elle mesure l'état de conservation d'un écosystème par rapport à son état d'origine, non perturbé par les activités humaines et pressions humaines.**

18- <https://www.icebergdatalab.com/>

- **Le CBF permet d'agréger les différents impacts d'une entreprise en un seul impact absolu global et s'exprime en volume de perte de biodiversité en surface équivalente artificialisée en km² sur l'année (km².MSA).** Il s'agit d'une mesure d'impact négatif. Par exemple un CBF de -1 km² de MSA pour une entreprise désigne une surface de 1 km² complètement artificialisée (1 km² de forêt vierge perdue) en raison des pressions exercées par l'activité de l'entreprise.

L'empreinte absolue de Sienna Gestion s'élève à -4 663 km².MSA. Cela signifie que nos investissements participent à investir dans des entreprises qui artificialisent une zone de plus de 4 600 km². La répartition des pressions exercées, responsable de cette empreinte biodiversité, est la suivante :



La pression contribuant le plus à l'empreinte de Sienna Gestion sur la biodiversité est l'usage des sols expliquant 50% de son empreinte globale.

L'intensité CBF en EVIC est la suivante : - 3,34 km².MSA/M€. **Cela signifie que pour 1M€ investi, Sienna Gestion a contribué à une perte moyenne de 3,34 km² de surface vierge.**

Le taux de couverture du CBF est de 85% du périmètre éligible, soit environ 550 entreprises. Les titres non éligibles sont les fonds sous-jacents externes, les souverains et autres émetteurs publics, les liquidités etc.

Les secteurs ayant les impacts les plus importants sont le secteur bancaire, suivi des logiciels et services et des électriciens. Les valeurs financières sont les plus contributrices à l'empreinte biodiversité en raison de notre exposition sectorielle (31% du portefeuille) mais son impact vient plus particulièrement de son scope 3 aval, en lien avec ses activités de financement et d'investissement. La modélisation de leurs impacts dépend fortement de leur niveau de transparence (revenus par type d'activité, allocation sectorielle des financements, etc.) sur chacune des catégories d'activités. En l'absence d'informations, une empreinte moyenne est appliquée. Les institutions financières affichent un niveau élevé d'approximation dans les calculs de modélisation d'impact biodiversité. Par ailleurs, l'indicateur PAI n°7 « Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité » permet d'identifier les entreprises ayant des établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité et si leurs activités ont une incidence négative sur ces zones. La part de nos portefeuilles ayant une incidence



négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité était de 3,2% en 2025, en s'appuyant sur des données fournies par Sustainalytics. Le détail est présenté en partie 2.2 du rapport.

Enfin, pour la première année les objectifs taxonomiques 3 à 6 liés à la biodiversité ont été calculés et sont présentés en partie 1.5.1 de ce rapport.

2/ Identification des dépendances

Sienna Gestion s'est engagée à cartographier les dépendances de ses portefeuilles aux services écosystémiques. Pour cela une étude de matérialité a été effectuée à l'aide de l'outil [ENCORE](#).

Exposition des portefeuilles aux dépendances écosystémiques



73,3% des encours ont très peu ou peu de dépendance, contre 6,3% dépendant fortement ou très fortement des services écosystémiques. Les services écosystémiques auxquels les fonds sont les plus dépendants sont les suivants :

- Rétention des sols et des sédiments
- Purification de l'eau
- Régulation climatique mondiale
- Contrôle des inondations
- Approvisionnement en eau
- Régulation des précipitations
- Services éducatifs, scientifiques et de recherche

1.7.3 Limites et plan d'amélioration

Les indicateurs utilisés s'appuient sur des hypothèses dans leurs estimations. Ces modèles sont continuellement améliorés mais présentent certaines limites. La pertinence de nos analyses est dépendante de la qualité de la donnée disponible :

- Pour l'indicateur CBF d'Iceberg DataLab certains facteurs de perte de biodiversité identifiés par l'IPBES ne sont pas encore pris en compte dans le modèle d'estimation. En outre, le modèle s'appuie sur des données d'activités de l'entreprise telles que les ventes effectuées. La disponibilité et la granularité de ces données sont des conditions importantes. Certaines données utilisées dans le modèle peuvent être estimées par le fournisseur si celles-ci ne sont pas déclarées. Un indicateur du niveau de qualité des données utilisées est fourni par IDL reflétant le degré d'incertitude du résultat final.

- Les agrégations réalisées au niveau de l'ensemble des investissements sont réalisées sans retraitement du double comptage potentiel.
- Les indicateurs mesurés présentent une analyse globale mais ne constituent pas une vision des impacts locaux. La complexité des écosystèmes et les menaces réelles varient considérablement en fonction du contexte local.

Sienna Gestion s'engage à étoffer sa stratégie biodiversité à long terme. Pour cela, en 2026 Sienna Gestion a prévu d'étudier plus précisément les secteurs et les émetteurs ayant une forte empreinte biodiversité au sein des portefeuilles. Des sessions de sensibilisation seront organisées auprès de la gestion. Les multiples travaux d'engagement notamment via les initiatives collectives liées à la nature vont également se poursuivre.

1.8 Intégration des enjeux ESG dans la gestion des risques

Sienna Gestion est convaincue qu'il existe une forte corrélation négative entre les risques extra-financiers et la valeur financière ou économique d'un émetteur. De ce fait, la société de gestion place au cœur de sa stratégie d'investissement responsable la réduction des risques extra-financiers.

Sienna Gestion a mis en place un dispositif et une organisation permettant à l'ensemble des équipes de gestion de prendre en compte les risques associés aux enjeux ESG.

Conformément à la réglementation, Sienna Gestion dispose d'une équipe dédiée à la conformité, au contrôle interne et aux risques, indépendante des unités opérationnelles. Son directeur est membre du Directoire. Cette équipe mène régulièrement des diligences afin de vérifier la fiabilité du processus ISR et le respect des contraintes d'investissement applicables aux fonds ISR dont celles relatives aux controverses ESG. Cette équipe est également en charge de valider l'ensemble des documents structurants formalisés au sein de Sienna Gestion sur l'approche ISR (politique ISR, procédures, rapports...).

La politique d'intégration des risques de durabilité de Sienna Gestion en réponse à l'article 3 SFDR⁽¹⁹⁾ décrit en détail l'approche utilisée. Celle-ci est résumée dans cette partie du rapport.

1.8.1 Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG

Sienna Gestion a intégré l'identification et l'évaluation des risques de durabilité dans ses décisions d'investissement à travers un cadre structuré autour des éléments suivants :

- Politique d'exclusion
- Analyse ESG
- Engagement Actionnarial.



19- Politique articles 3 & 4 SFDR de Sienna Gestion.

a • Politique d'exclusion

La politique d'exclusion est au cœur de l'approche de Sienna Gestion et vise à exclure de ses investissements potentiels les actifs exposés à des risques de durabilité significatifs ou pouvant avoir un impact négatif significatif sur les facteurs de durabilité. La stratégie d'exclusion de Sienna Gestion est construite sur deux types d'exclusions :

- 1/ Exclusions sectorielles : charbon thermique, pétrole et gaz non conventionnel, armes controversées, pornographie et tabac (le détail des seuils se trouve dans la [politique ISR de Sienna Gestion](#) disponible sur notre site internet).
- 2/ Exclusions normatives : éviter les investissements dans les juridictions controversées (liste des sanctions de l'UE) et éviter les émetteurs ne respectant pas le Pacte Mondial des Nations-Unies. Une implication dans des controverses très graves ou graves et fréquentes donne lieu à une exclusion des émetteurs concernés.

Ces exclusions sectorielles et normatives visent à exclure des sociétés exposées aux risques de durabilité les plus graves identifiés dans le cadre du processus d'investissement de Sienna Gestion.



b • Analyse ESG

Sienna Gestion adopte une démarche en deux étapes :

- L'analyse du risque extra-financier des émetteurs privés et publics : Sienna Gestion analyse la capacité d'un émetteur à intégrer les risques et à identifier les opportunités de durabilité inhérentes à son secteur d'activité. Ainsi, l'analyse des acteurs économiques repose sur un référentiel autour des 3 piliers (E, S et G) et des thèmes et indicateurs représentés au sein de la matrice de matérialité. Le niveau de risque de chaque émetteur s'exprime enfin via la note ESG.
- La définition de l'univers d'investissement pour chacun des fonds : pour chaque classe d'actifs, Sienna Gestion définit un univers d'investissement responsable à partir d'un univers de départ sur lequel sont appliqués des critères extra-financiers.

Conformément au processus décrit en partie 1.1, les analyses ESG permettent l'identification des émetteurs ciblés par notre politique d'exclusion ou ceux qui sont les moins avancés dans la gestion des enjeux extra-financiers.

Cette identification des émetteurs les moins avancés s'appuie principalement sur l'approche « best-in-class ». Sienna Gestion compare ainsi la note ESG de chaque émetteur avec celles des autres émetteurs du même secteur et exclut les émetteurs ayant les notes ESG les moins élevées. Au minimum 20% des émetteurs ciblés par notre politique d'exclusion ou ayant les notes ESG les plus faibles sont exclus.

L'utilisation de ces notes dans le processus d'investissement permet ainsi aux équipes de gestion de se concentrer sur les actifs présentant une performance ESG globale supérieure et de réduire par conséquent l'exposition aux risques de durabilité.

Les risques de durabilité sont intégrés au dispositif de contrôle de l'équipe des Risques et de l'équipe Conformité & Contrôle Interne afin de vérifier la bonne application du cadre extra-financier prévu et le respect des normes réglementaires.

c • Engagement actionnarial

La bonne gouvernance des émetteurs et la prise en compte par ceux-ci de leur responsabilité sociale et environnementale sont intimement liées à leur performance économique sur le long terme. C'est pourquoi une politique de vote a été définie depuis 2004, et appliquée chaque année par Sienna Gestion lors de l'exercice des droits de vote.

L'accompagnement des émetteurs afin que ceux-ci intègrent mieux les enjeux de durabilité est également renforcé par les travaux d'engagement. Complémentaire à l'analyse ISR, l'équipe Finance Responsable interroge les émetteurs dans le cadre d'initiatives collectives.

1.8.2 Description des risques principaux, dont les risques climatiques et liés à la biodiversité

Dans le cadre de notre engagement en faveur d'une gestion proactive des enjeux climatiques, Sienna a réalisé en 2025 une analyse de double matérialité afin d'identifier les impacts, risques et opportunités (IROs) associés à notre activité. Cette analyse a révélé plusieurs catégories de risques climatiques qui pourraient affecter nos activités d'investissement.

En effet, le changement climatique et l'érosion de la biodiversité ont un impact majeur sur les émetteurs et sur la société en général. L'exposition des émetteurs à ce risque et leur stratégie pour le réduire font partie intégrante de l'analyse globale réalisée. Les risques climatiques sont classés de la façon suivante :

- **les risques de transition** : couvrant les conséquences économiques entraînées par la mise en place d'un modèle économique bas-carbone (risques réglementaires et juridiques, risques de marché et risques de réputation).
- **les risques physiques** : correspondant aux pertes directes associées aux dommages causés par les aléas climatiques sur les acteurs économiques (températures extrêmes, inondations, feux de forêts, etc.).

Risques de transition

Les **risques climatiques de transition** sont liés aux changements réglementaires, aux évolutions du marché et aux attentes sociétales en matière de durabilité. Ces risques pourraient impacter la valeur de nos investissements dans des secteurs non durables et entreprises ne disposant pas de plans de transition robustes.

Face aux risques de transition, la mesure de l'empreinte carbone des investissements constituait une première étape pour Sienna Gestion, présentée en partie 1.6 de ce rapport. Cette mesure ne représentait qu'une vision statique à fin 2023, soit une performance passée. En 2024, nous avons introduit le calcul du score de température, qui reflète la hausse de la température implicite des investissements. Ce score permet de mesurer l'alignement de nos investissements avec les objectifs de l'Accord de Paris. Nous nous efforçons de réduire ce score de température afin d'assurer un alignement optimal avec les objectifs climatiques et de limiter notre exposition aux risques de transition.

Cette approche dynamique et proactive est conforme aux dernières recherches scientifiques sur le climat et renforce notre engagement envers une gestion responsable et durable.

Dans cette optique, Sienna Gestion débutera en 2026 une analyse de résilience formelle permettant de renforcer notre compréhension des enjeux climatiques et des risques associés.

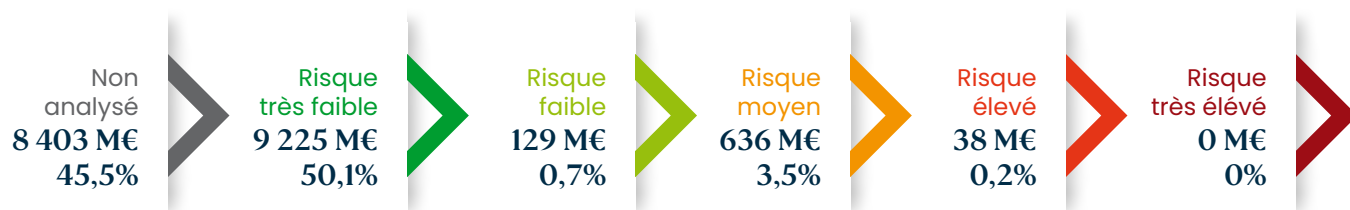
Toutefois, nous avons mené une analyse approfondie de nos portefeuilles sur les actifs détenus en direct en utilisant les données de Bloomberg pour déterminer si, à l'horizon 2030, le potentiel de croissance du chiffre d'affaires des entreprises lié aux opportunités de transition climatique peut compenser les pertes de chiffre d'affaires dues aux activités susceptibles d'être affectées. Cette analyse prend en compte le scénario de transition économique (ETS) du New Energy Outlook du fournisseur BloombergNEF.

Ce scénario est associé à une trajectoire implicite de réchauffement climatique d'environ 2,6 °C d'ici 2100, si aucune politique climatique supplémentaire n'est mise en œuvre.

Ce scénario repose sur les seules dynamiques de marché et la compétitivité économique des technologies bas carbone, et décrit une trajectoire vers un système énergétique à plus faibles émissions dans un monde où les décisions d'investissement sont principalement guidées par la compétitivité économique des technologies et les besoins croissants en énergie, sans hypothèse de politiques climatiques supplémentaires.

Ainsi, nous avons pu catégoriser nos encours selon différents niveaux de risques :

- **Risque très faible** (les gains de revenus projetés sont plus de quatre fois supérieurs aux pertes, et les pertes ne dépassent pas 10 % des revenus de l'entreprise au cours de l'année de référence)
- **Risque faible** (les gains sont plus de deux fois supérieurs aux pertes, et les pertes ne dépassent pas 30 %)
- **Risque moyen** (les pertes sont inférieures aux gains et ne dépassent pas 50 %)
- **Risque élevé** (les pertes sont supérieures aux gains et ne dépassent pas 70 %)
- **Risque très élevé** (les pertes sont deux fois supérieures aux gains ou dépassent 70 %)



En million d'euros d'AUM

Risques physiques

Ensuite, nous avons également identifié **les risques climatiques physiques**, qui comprennent les événements météorologiques extrêmes et les changements à long terme du climat, susceptibles d'affecter nos actifs en portefeuille.

Par ailleurs, nous avons déjà été en mesure d'identifier en 2024 la proportion des actifs physiques des entreprises en portefeuille situés dans des zones de stress hydrique élevé et extrêmement élevé. Ces informations sont calculées selon les données géospatiales du World Resources Institute (WRI) capturées par Bloomberg.

Le stress hydrique, pouvant être considéré comme l'un des plus importants risques physiques liés au changement climatique, mesure le rapport entre la demande totale en eau et les réserves renouvelables d'eau de surface et d'eau souterraine disponibles, une valeur « élevée » étant définie comme égale ou supérieure à 40 %, et très élevé comme égale ou supérieure à 80%. Une valeur de 100 % signifie que tous les actifs physiques de l'entreprise qui ont été saisis par Bloomberg sont situés dans des zones où le stress hydrique est élevé ou extrêmement élevé.

Ainsi, nous observons qu'au 31/12/2025, **22,6% des actifs physiques des entreprises en portefeuille** sont situés dans une zone où le stress hydrique est considéré comme élevé ou extrêmement élevé et décomposé ainsi sur la base des encours :

Niveau de risque	AUM en millions d'euros
2 % - Non analysé	418 M€
38 % - Non élevé	7 086 M€
5 % - Élevé	826 M€
55 % - Extrêmement élevé	10 098 M€

Les risques de contentieux ou de responsabilité liés aux facteurs environnementaux

L'estimation des risques de contentieux ou de responsabilité liés aux facteurs environnementaux est établie chaque année conjointement entre les membres de la Direction Risques et Conformité et les managers des équipes concernées : Finance Durable, Juridique, Gestion, Reporting, Marketing et Communication.

Ces risques sont maîtrisés pour les raisons suivantes :

- Notre approche ISR est transparente et normée, comme décrit dans le présent rapport,
- Cette approche fait l'objet d'audits fréquents prenant en compte toutes ses dimensions : en interne, via la fonction conformité, au titre du contrôle permanent d'une part et par des tiers indépendants d'autre part (contrôle périodique, audits préalables à l'attribution et au maintien de labels),
- La production des reportings, de la documentation promotionnelle et réglementaire. Ceux-ci font l'objet de contrôles fréquents de 1^{er} et de 2nd niveau, *ex-ante* et *ex-post*.

Le processus de gestion des risques ESG est revu au moins une fois par an, notamment dans le cadre de la publication annuelle du Rapport Article 29.

22,6%

des actifs physiques des entreprises en portefeuille sont situés dans une zone où le stress hydrique est considéré comme élevé ou extrêmement élevé.





2. Informations issues des dispositions de l'article 4 du règlement 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019

2.1 Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

En réponse à l'article 4 du règlement SFDR⁽²⁰⁾, cette section a pour objectif de préciser l'approche de prise en compte des principales incidences négatives dans la politique d'investissement responsable de Sienna Gestion. Il convient d'entendre par « principales incidences négatives » **les incidences des décisions d'investissement qui entraînent des effets négatifs sur les facteurs de durabilité**. Les risques en matière de durabilité désignent ainsi les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance induits. **Chez Sienna Gestion, l'intégration de ces risques de durabilité dans les investissements est liée au degré de prise en compte de critères extra-financiers par le produit financier**. Pour les fonds Article 8 et 9, la prise en compte se traduit via différents éléments de l'approche ISR de Sienna Gestion :

- les politiques d'exclusions,
- l'analyse ESG,
- l'engagement actionnarial,
- la stratégie climatique.

Ce process ISR permet l'identification et la hiérarchisation des PAI. Les **politiques d'exclusions** identifient les secteurs et les entreprises ayant les incidences négatives les plus graves : le charbon, le tabac, les armes controversées et le pétrole et gaz non conventionnels. En outre, les **controverses** reflètent les événements où l'émetteur a un impact négatif important sur les facteurs de durabilité. **Ainsi, leur identification permet d'éviter l'exposition des investissements à des risques d'incidences négatives.**

Les PAI sont, en parallèle, identifiés et évalués au moyen de facteurs ESG via la méthode de **notation ESG** décrite en partie 1.1 du rapport. Chaque émetteur possède une note ESG incluant les indicateurs PAI les plus pertinents sur leur secteur respectif. L'exclusion de 20% sur la base de la note ESG, appliquée sur l'univers permet ainsi une hiérarchisation des PAI.

L'engagement actionnarial est exercé via une politique de vote depuis 2004, et appliquée chaque année par Sienna Gestion lors de l'exercice des droits de vote. Complémentaire à l'analyse ESG, l'équipe Finance Responsable interroge les entreprises directement via des entretiens menés ou dans le cadre d'initiatives collectives. L'accompagnement des entreprises permet à celles-ci d'intégrer davantage les enjeux de durabilité et in fine réduire leurs incidences négatives.

Plus spécifiquement les PAI sont couverts via différents processus et politiques de Sienna Gestion. Certains fonds peuvent renforcer la prise en compte de PAI via leur approche thématique et/ou via leurs labels.

Thématique	PAI	Politique/ process
Emissions de gaz à effet de serre	1- Emissions de GES	
	2- Empreinte carbone	• Politique sectorielle charbon et pétrole et gaz non conventionnels
	3- Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	• Feuille de route climat
	4- Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	• Pilotage de l'empreinte carbone avec objectif de réduction
	5- Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	• Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)
	6- Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	• Suivi de l'alignement taxonomique dont les 2 premiers objectifs sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.
Biodiversité	7- Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	• Politique biodiversité Sienna • Engagement collectif SPRING UNPRI sur la déforestation • Note ESG (pour les secteurs les plus exposés) • Processus d'identification et de gestion des controverses • Suivi annuel de l'empreinte biodiversité MSA.KM2 • Suivi de l'alignement taxonomique dont l'objectif n°6 concernant la protection de la biodiversité et des écosystèmes
	8- Rejets dans l'eau	• Note ESG (pour les secteurs les plus exposés) • Processus d'identification et de gestion des controverses • Suivi de l'alignement taxonomique dont l'objectif n°3 concernant la protection de l'eau
Déchets	9- Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	• Note ESG (pour les secteurs les plus exposés) • Processus d'identification et de gestion des controverses • Suivi de l'alignement taxonomique dont l'objectif n°5 concernant la prévention de la pollution de l'environnement
Questions sociales et de personnel	10- Violation des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multi nationales	• Politique d'exclusion normative à travers le processus d'identification et de gestion des controverses • Note ESG (pour tous les secteurs)
	11- Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondiale des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multi nationales	• Politique d'exclusion normative à travers le processus d'identification et de gestion des controverses • Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)
	12- Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	• Note ESG (pour tous les secteurs)
	13- Mixité au sein des organes de gouvernance	• Note ESG (pour tous les secteurs) • Politique de vote avec les critères de vote liés à la mixité au sein du Conseil d'administration
	14- Exposition à des armes controversées	• Politique d'exclusion dédiée

Enfin, Sienna Gestion présente dans la section suivante les résultats des indicateurs PAI sur l'ensemble des encours sous gestion en 2025.

2.2 Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

Les données présentées dans les tableaux suivants proviennent toutes du fournisseur de données Morningstar Sustainalytics qui collectent les données des entreprises et des souverains.

Les taux de couverture présentés dans le tableau suivant ne concernent que le périmètre des entreprises, hors cash, souverains et fonds externes, représentant 15,7 Mds€ d'encours.

Indicateur d'incidence négative	Élément de mesure	2024	2025	Taux de couverture	Explications
1. Emissions de GES	Emissions de GES du scope 1 en tonnes d'équivalents CO ₂	523 905	424 696	83%	
	Emissions de GES du scope 2 en tonnes d'équivalents CO ₂	142 505	109 410	83%	
	Emissions de GES du scope 3 en tonnes d'équivalents CO ₂	8 186 167	8 827 179	83%	
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO ₂ par millions d'euros investis (scopes 1&2&3)	618,4	720,2	83%	
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (scopes 1&2&3)	493,8	476	83%	L'indicateur PAI n°3 utilise le chiffre d'affaires des entreprises pour le calcul de l'intensité.
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en %)	3,9%	2,54%	92,4%	L'indicateur mesure le poids de l'émetteur investi dans le secteur des combustibles fossiles, même si l'émetteur n'a qu'une partie mineure de son activité impliquée.
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	35,4%	52,5%	78,9%	
	Part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	6,3%	16,8%	48,6%	

Indicateur d'incidence négative	Élément de mesure	2024	2025	Taux de couverture	Explications
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,24	0,64	37,9%	
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en %)	3,19%	1,8%	94,9%	
8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,002	0,0001	0,5%	
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	4	2,38	82,2%	
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	0,015%	0,004%	94,9%	
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (exprimée en %)	0,28%	0,26%	90,0%	
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)	0,3	0,2	11,4%	
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	31,3%	42,4%	87%	
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en %)	0	0	95%	

Les investissements dans des émetteurs souverains représentent plus de 7 Mds€ d'encours, soit 25 pays différents. Les deux indicateurs PAI applicables sont les suivants et le taux de couverture ne couvre que le périmètre éligible :

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Élément de mesure	Incidence 2024	Incidence 2025	Taux de couverture	Explications
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO ₂ par millions d'euros de produits intérieur brut (Ktonnes / million d'EUR de PIB)	17,2	18,5	78,7%	Données Sustainalytics en provenant de la Banque Mondiale pour le PIB et d'EDGAR ⁽²¹⁾ pour les données GES.
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (valeur numérique)	0	0	100%	Estimation réalisée par Sustainalytics qui intègre dans son approche les conflits, les répressions et la corruption.

Les deux indicateurs additionnels choisis sont présentés dans le tableau ci-après et concernent les sociétés.

Indicateurs additionnels applicables aux investissements dans des sociétés

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Élément de mesure	Incidence 2024	Incidence 2025	Taux de couverture	Explications
Eau, déchets et autres matières	10. Dégradation des terres, désertification, imperméabilisation des sols	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités entraînent une dégradation des terres, une désertification ou une imperméabilisation des sols (en %)	14,6%	17%	95%	
Questions sociales et de personnel	1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents de travail	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail (exprimée en %)	17,5%	12%	91%	

Les indicateurs sont tous calculés conformément à la méthodologie de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288⁽²²⁾.

21- [Emissions Database for Global Atmospheric Research](#)

22- <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32022R1288>

2.3 Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Dans l'objectif d'**atténuer les principales incidences négatives**, la politique ISR de Sienna Gestion définit :

- **L'application des politiques d'exclusions sectorielles et normatives.** Celles-ci permettent d'écarter les émetteurs ayant un impact négatif fort sur le climat (exclusion charbon et pétrole et gaz non conventionnels) et sur les pratiques sociales (exclusions tabac, pornographie armes controversées et exclusions normatives).
- **La sélection sur la notation ESG.** Un filtre d'exclusion est appliqué pour tous les fonds articles 8 et 9, entraînant l'exclusion de 20% des émetteurs les plus risqués en ESG sur chaque univers de départ défini.
- **Le déroulement de notre feuille de route climat.** Elle constitue un levier structurant pour atténuer les principales incidences négatives (PAI) liées au climat, telles que l'intensité carbone des portefeuilles ou l'exposition aux énergies fossiles. En s'appuyant sur des objectifs de réduction validés par la SBTi, elle permet de piloter une trajectoire alignée avec un scénario de réchauffement limité à 1,5 °C, tout en permettant aux équipes de hiérarchiser les risques climatiques les plus significatifs et orienter les décisions d'investissement.



L'identification, la hiérarchisation et la prise en compte des PAI est dépendante des facteurs suivants :

- La sectorisation de l'entreprise. Les enjeux et les indicateurs ne sont activés que pour les entreprises pour lesquelles le sujet est matériel.
- La sévérité et la fréquence d'une controverse liée à un PAI.
- La disponibilité des informations.

2.4 Politique d'engagement

Sienna Gestion est dotée d'une politique d'engagement actionnarial et de vote, revue annuellement. Celle-ci est décrite en partie 1.4 de ce rapport (« Stratégie d'engagement actionnarial »).

2.5 Références aux normes internationales

Sienna Gestion s'appuie sur d'autres standards internationaux de référence tels que :

- Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- Le Pacte Mondial des Nations Unies
- Les Conventions de l'OIT (Organisation Internationale du Travail)
- Les Conventions d'Oslo et d'Ottawa sur les bombes à sous-munitions et mines antipersonnelles
- L'Accord de Paris sur le Climat

Ceux-ci s'intègrent dans le processus ISR de Sienna Gestion appliqué aux produits financiers *via* :

- Les politiques d'exclusions
- Le processus d'identification et de gestion des controverses
- La note ESG et le processus de sélection des émetteurs
- La mesure des indicateurs PAI

Annexe 1

Produits financiers article 8 et 9 au sens du Règlement Disclosure (SFDR)

La liste des produits mentionnés en vertu des articles 8 et 9 du règlement SFDR au 31/12/2025 est présentée ci-dessous. La liste des fonds dédiés, des mandats et des FCPE n'est pas présentée ici.

Des informations sur la démarche ISR des fonds ouverts sont également accessibles sur le site internet de Sienna Gestion dans les règlements et autres documents règlementaires, les rapports annuels et les documents commerciaux des fonds.

Articles 6 – Liste des fonds

SIENNA TRÉSORERIE PLUS
SIENNA ÉPARGNE FONCIER
SIENNA ACTIONS FRANCE

Articles 8 – Liste des fonds

SIENNA OBLIGATIONS
SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION
SIENNA SOUVERAINS 3-5
SIENNA COURT TERME
SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT
SIENNA ACTIONS EMPLOI RETRAITE SOLIDAIRE
SIENNA LABEL MONÉTAIRE
SIENNA ACTIONS EURO SOUVERAINETE
SIENNA ACTIONS PME-ETI
SIENNA ACTIONS INTERNATIONALES
SIENNA CRÉDIT
SIENNA MONÉTAIRE
SIENNA ACTIONS EURO
SIENNA SOUVERAINS 5-7
SIENNA OBLIGATIONS MULTISTRATÉGIES
SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DÉFENSIF
SIENNA DIVERSIFIÉ FLEXIBLE MONDE
SIENNA ACTIONS BAS CARBONE
SIENNA OBLIG COURT TERME SOLIDAIRE
SIENNA MÉGATENDANCES

Articles 9 – Liste des fonds

SIENNA IMPACT SOLIDAIRE
SIENNA OBLIGATIONS VERTES
SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL







ACTIFS COTÉS | DETTE PRIVÉE | ACTIFS HYBRIDES

SIENNA GESTION opérant sous la marque Sienna Investment Managers est l'entité qui développe les expertises en gestion cotée et hybrides | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 829 688 € | RCS Paris 320 921 828 – Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 97020 | Siège social : 21 boulevard Haussmann – 75009 Paris www.sienna-gestion.com